
Conseil départemental du Morbihan

**Procès-verbal
de la réunion du 17 mars 2023**

Liste des conseillers départementaux du Morbihan

Canton	Nom -Prénom	Date de naissance	Année de la 1 ^{ère} élection
Auray	JALU Michel	27 janvier 1952	2015
	LE BRETON Marie-José	13 février 1953	2014
Gourin	GUEGAN Dominique	7 juillet 1957	2021
	LE NINIVEN Dominique	4 mars 1953	2021
Grand-Champ	LE MEUR Dominique	10 janvier 1963	2021
	GUEGAN Pierre	9 novembre 1959	2021
Guer	POULAIN Thierry	11 avril 1967	2021
	HERRY Marie-Hélène	2 juillet 1970	2015
Guidel	BALLESTER Françoise	18 janvier 1960	2015
	LE NAY Gwenn	5 novembre 1975	2021
Hennebont	JOURDA Muriel	27 octobre 1967	2015
	LOHEZIC Stéphane	23 octobre 1965	2021
Lanester	COCHÉ Myrienne	24 avril 1958	2021
	CARIS Alain	2 mars 1958	2021
Lorient 1	QUÉRIC Catherine	17 août 1965	2021
	GLAZ Mathieu	4 novembre 1986	2021
Lorient 2	MÉTAYER Rozenn	8 mars 1976	2021
	GIRARD Damien	30 mai 1973	2021
Moréac	GUEGAN Rozenn	16 avril 1975	2021
	HAMON Stéphane	26 avril 1963	2021
Muzillac	GUIHARD Alain	9 juillet 1952	2011
	JARLIGANT Marie-Odile	20 décembre 1948	2015
Ploemeur	LOAS Ronan	15 avril 1982	2015
	ROUSSET Marianne	3 juin 1964	2021
Ploërmel	RENAUDIE Hania	28 décembre 1978	2021
	JAGOUDET Nicolas	1 ^{er} avril 1972	2021
Pluvigner	LE QUER Marie-Christine	11 avril 1967	2015
	ROBELET Fabrice	24 septembre 1968	2015
Pontivy	PERRAULT Soizic	18 février 1977	2015
	QUERO Benoît	7 septembre 1976	2015
Questembert	LE BOTERFF Marie	21 octobre 1976	2021
	LEMAIRE Boris	15 décembre 1976	2021
Quiberon	BELLEC Karine	6 avril 1973	2015
	PIERRE Gérard	15 mai 1951	2004
Séné	LAPPARTIENT David	31 mai 1973	2011
	JEHANNO Anne	6 décembre 1973	2021
Vannes 1	AZGAG Mohamed	8 février 1954	2021
	PENHOUEZ Christine	9 mai 1962	2015
Vannes 2	BERTHOLOM Denis	6 septembre 1964	2015
	LEBRETON Sophie	6 février 1964	2021
Vannes 3	DUFEIGNEUX Gilles	18 mai 1964	2015
	FAVENNEC Gaëlle	12 février 1971	2015

Délibérations
du Conseil départemental du Morbihan
Réunion du vendredi 17 mars 2023

Le vendredi 17 mars 2023, à 14 heures 50, le conseil départemental du Morbihan
s'est réuni à l'hôtel du département à Vannes,
sous la présidence de M. David LAPPARTIENT, président.

Procès-verbal approuvé par le conseil départemental
Lors de sa réunion du 16 juin 2023

La séance débute à 14 h 50.

LE PRÉSIDENT – Si vous voulez bien, nous allons commencer notre séance je vous demande de bien vouloir prendre place.

Je vous propose de passer la parole à Karine BELLEC, qui va faire l'appel.

(Mme BELLEC, conseillère départementale, procède à l'appel nominal.)

Sont présents : Mohamed AZGAG, Françoise BALLESTER, Karine BELLEC, Denis BERTHOLOM, Alain CARIS, Myrienne COCHÉ, Gilles DUFEIGNEUX, Gaëlle FAVENNEC, Damien GIRARD, Mathieu GLAZ, Dominique GUEGAN, Pierre GUEGAN, Rozenn GUEGAN, Alain GUIHARD, Stéphane HAMON, Marie-Hélène HERRY, Nicolas JAGOUDET, Michel JALU, Marie-Odile JARLIGANT, Anne JEHANNO, Muriel JOURDA, David LAPPARTIENT, Marie LE BOTERFF, Marie-José LE BRETON, Dominique LE MEUR, Gwenn LE NAY, Dominique LE NINIVEN, Marie-Christine LE QUER, Sophie LEBRETON, Boris LEMAIRE, Ronan LOAS, Stéphane LOHEZIC, Rozenn MÉTAYER, Christine PENHOUET, Soizic PERRAULT, Gérard PIERRE, Thierry POULAIN, Catherine QUÉRIC, Hania RENAUDIE et Marianne ROUSSET.

Sont absents : Benoît QUÉRO (a donné pouvoir à Soizic PERRAULT) et Fabrice ROBELET (a donné pouvoir à Marie-Christine LE QUER).

LE PRÉSIDENT – Le quorum est atteint. Nous allons pouvoir ouvrir notre séance.

Au préalable, je souhaiterais que nous puissions rendre un hommage à notre ancien collègue, M. Paul ANSELIN, décédé la semaine passée, qui fut conseiller général du canton de Ploërmel de 1979 à 2001, personnage haut en couleur. Nous sommes allés, pour un certain nombre, à la cérémonie officielle qui a été rendue à l'église et ensuite au cimetière. Je vois encore ce parachutiste béret vert qui intervenait en disant « *il était fidèle en amitié comme en inimitié* ». C'était vraiment la caricature du personnage, mais un personnage qui a beaucoup servi le Morbihan et ce que finalement, nous connaissons du Morbihan aujourd'hui. Au nom de l'ensemble de notre assemblée, j'adresse à nouveau à sa famille nos plus sincères condoléances. Homme entier, mais qui a su, de Ploërmel, faire une cité incontournable du département, avec un développement économique qui a été réel. Paul ANSELIN était un personnage attachant, entier, comme je l'ai dit, mais qui était toujours intéressé par les affaires départementales. Je regarde le président du SDIS : il était à la prise de fonction du président du SDIS. Je regarde nos conseillers départementaux du canton de Ploërmel qui, quand bien même ils n'avaient pas siégé avec lui, étant d'une autre génération, avaient gardé des liens d'affection avec Paul ANSELIN. Il avait toujours des choses à raconter et un avis sur beaucoup de choses. Il avait aussi régulièrement des contacts avec notre directeur de cabinet. J'avais eu l'occasion de le voir assez dernièrement, à la remise de Légion d'honneur de M. LE DRIAN, à l'Élysée. Le protocole fut que j'étais assis à côté de lui. Vous connaissez Paul ANSELIN. Il voit Gérald DARMANIN. « *Tiens, il faut que j'aille voir DARMANIN, j'ai deux ou trois trucs à voir avec lui.* » C'était fin novembre. Bruno LEMAIRE arrive, « *il faut que j'aille voir Bruno LEMAIRE* ». Je lui ai dit « *Paul, le Président va arriver. Il faut t'asseoir.* » Il ne débranchait pas des convictions qui étaient les siennes, des envies qui étaient les siennes. C'était il y a encore deux mois de cela. Il avait comme leitmotiv l'insertion des jeunes, notamment. Cela fait le lien avec le plan départemental de l'insertion que nous avons. Lui qui a été président de la mission locale du pays de Ploërmel pendant très longtemps, il avait cette obsession de dire « *il faut que les jeunes s'insèrent, trouvent leur place dans la société* ». C'était un temps où quelque part, nous avions aussi dans cette assemblée départementale, les lois sur le cumul n'étant pas ce qu'elles étaient, des gens qui étaient en même temps ministres, conseillers régionaux, maires et conseillers départementaux. Lorsqu'il prenait la parole dans cette assemblée, pour parfois invectiver ses propres collègues de l'assemblée pour dire qu'il n'était pas d'accord avec eux, de la majorité... ce qui est finalement assez rare. Aujourd'hui, on essaye de discourir avant et de s'accorder sur une position. C'était l'époque où on ne regardait pas que dans le camp d'en face les coups venir. Ils venaient parfois de son propre camp, parce qu'il défendait ses convictions au-delà même de l'appartenance à tel ou tel groupe. C'était les convictions qui étaient les siennes. C'était un homme entier, qui ne laissait pas indifférent, qu'on pouvait aimer ou

détester. Mais moi, je dois avouer qu'à chaque fois que j'ai eu l'occasion de le rencontrer, à titre professionnel d'abord et ensuite à titre politique, j'ai toujours trouvé quelqu'un d'intéressé et qui avait une connaissance du monde... tout à l'heure, nous avons eu par Frédéric de SAINT-SERNIN une description des interventions. Il avait quand même une connaissance de la géopolitique, de la psychologie des peuples qui faisait qu'il comprenait le monde d'aujourd'hui, avec une grille de lecture qui pouvait être assez particulière, je dois le reconnaître. Mais pour autant, nous avons perdu un grand personnage. Je voudrais que nous ayons une pensée pour sa famille et pour ce grand serviteur du Morbihan que nous avons perdu.

Je voudrais maintenant passer à l'approbation des procès-verbaux des sessions des 25 novembre et 16 décembre. Vous les avez reçus. Aucune remarque n'a été formulée.

Avez-vous des remarques ? Non, des voix contre ? Des abstentions ?

➤ Pour le **procès-verbal du 25 novembre 2022**

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

➤ Pour le **procès-verbal du 16 décembre 2022**

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

S'agissant des vœux et questions orales, conformément à notre règlement intérieur, aucun vœu ni question orale n'a été déposé à ce jour.

Avant que nous abordions les sujets prévus à l'ordre du jour, et notamment l'arrêté des comptes administratifs qui nous sera présenté par notre sénatrice et présidente de la commission des finances, je vous propose, comme d'habitude, que nous ayons l'intervention du président du département, la mienne, puis celle du groupe de l'opposition avec M. GIRARD, et enfin celle de M. LOAS.

Déclaration liminaire du président

LE PRÉSIDENT – Mes chers collègues, nous venons d'avoir une intervention passionnante. Nous aurions pu presque passer des heures, parce que là, on est parti de l'Ukraine, et grâce à Marie-Hélène, on est allé en Afghanistan, à Haïti ou dans d'autres pays. On voit bien que l'intervention humanitaire malheureusement ne se limite pas à quelques pays bien connus. Mais c'est là aussi qu'on peut se dire que, quelles que soient les circonstances, on est heureux de vivre en France. Nous avons un beau pays. On peut faire du *french bashing* partout. Nous avons quand même un beau pays. Soyons-en fiers. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des choses à régler aussi dans notre pays. Mais soyons aussi fiers qu'une ONG comme celle-là, française, soit l'une des leaders mondiales en matière d'intervention, reconnue comme telle. Je pense que l'intervention de Frédéric de SAINT-SERNIN a été de grande qualité. Cela nous a permis aussi de comprendre ce qui était fait en matière d'humanitaire, que parfois, les bonnes idées n'étaient pas toujours les plus efficaces sur le terrain. Laissons aussi parfois faire les professionnels sur ce sujet. Ce sont des professionnels de l'humanitaire. C'est ce que j'ai aussi entendu dans son message. Il faut que nous réfléchissions demain à comment continuer à accompagner de manière plus pérenne cette ONG. Cela me semble être quelque chose que nous pouvons imaginer.

L'actualité, même s'il y a un peu moins de bruit cet après-midi que ce matin, c'est naturellement l'actualité sur les retraites. Le projet de loi, qui devient une loi, sauf à ce que la motion de censure prospère en début de semaine, a été voté. La loi prévoit donc de passer notamment, parce qu'il y a beaucoup plus de sujets dans la loi et je ne veux pas simplement la réduire à l'âge légal du départ en retraite de 62 à 64 ans... la loi a mis le pays à feu et à sang avec l'utilisation du 49.3. Mais la Constitution, que je trouve particulièrement bien rédigée, sous l'époque du général de GAULLE, prévoit quand même que certaines dispositions permettent à la République de fonctionner. Le 49.3, somme toute, c'est l'application de la Constitution et donc d'un État de droit. Qu'y a-t-il de plus légitime que le 49.3 ? On peut se dire que finalement, la souveraineté appartient... quand vous activez le 49.3, vous remettez votre sort dans les mains du Parlement. Puisque quelque part, le Parlement peut voter contre. Dès lors, la loi est donc refusée. Dès lors, cela fait tomber le Gouvernement. C'est donc prévu. C'est la centième fois que c'est utilisé. Michel ROCARD, Manuel VALLS et bien d'autres ont gouverné avec le 49.3. Il eut sans doute été préférable que le vote... et j'y reviendrai, comme le Sénat, ait pu avoir un vote total. Effectivement, je pense que les risques qui ont couru sur le vote ont fait opter pour le 49.3. Mais somme toute, ce n'est pas un déni de démocratie. C'est l'usage de ce qui est prévu dans la constitution. Même si, comme beaucoup, j'aurais préféré qu'un vote officiel puisse s'exprimer sur le sujet.

Je l'ai dit, je le redis, au risque de paraître peut-être impopulaire : cet allongement me semble nécessaire pour équilibrer notre système de retraite. Parce que c'est aussi la seule manière d'assurer de manière pérenne la garantie que notre système par répartition puisse continuer. On peut toujours s'égosiller. On voudrait tous, finalement, travailler moins et gagner plus. C'est juste une utopie. Aujourd'hui, la quasi-totalité des pays européens est à 65 ans, 67 ans. Nous sommes à 62 ans. Ce que nous voyons bien, c'est que nous vivons plus longtemps. Naturellement, et ce n'est pas un sujet de droite ou de gauche, c'est juste un sujet de démographie. Néanmoins, il semble que le Gouvernement n'a pas expliqué sans doute comme il le fallait ce sujet. C'est une certitude. D'abord, tous n'avaient pas la même explication. Certains étaient plutôt confus dans leur explication. Le déficit, dont on nous parle, de 10 ou de 15 milliards, c'est vrai qu'au gré de ce que nous avons dépensé les dernières années, nous semble même l'épaisseur du trait. Nous savons bien que le déficit des retraites dépend de la façon dont on calcule la retraite des fonctionnaires, d'ailleurs, et dans la manière dont on affecte les comptes... la réalité du déficit est sans doute plus près de 30 milliards. La garantie de notre système de répartition, qui nous semble essentielle, n'interdit pas non plus d'avoir une partie par capitalisation. Cela semble un gros mot. Il y a des pays qui sont entièrement en capitalisation. Nous pensons que notre système de répartition, nous y sommes fortement attachés. Les deux peuvent aller de pair. D'ailleurs, je vois que pour les fonctionnaires, il y a quelques systèmes par capitalisation qui fonctionnent plutôt bien et qui n'existent pas dans le privé. Les deux auraient permis, sans doute, d'améliorer le niveau des pensions, d'une part, et,

d'autre part, aussi de garantir une certaine souveraineté économique. Parce que ce que je vois, c'est que ce sont les fonds de pension étrangers qui achètent nos entreprises, qui n'ont que des logiques de rentabilité, donc de découpe parfois de nos entreprises, des logiques purement comptables. Alors qu'effectivement, si nous avions des fonds de capitalisation français, nous pourrions peut-être mieux soutenir l'économie de notre pays.

Mais dans cette réforme, il me semble qu'il y a eu trop d'atermoiements, trop de changements de pied et finalement trop d'approximations. Ce qui n'est pas recommandable en matière d'action publique, et notamment encore moins pour les retraites, parce que les retraites, c'est quasiment l'intime de chacun. Il y en a qui à 25 ans vous parlent déjà de leur retraite. « *Bon sang, vous avez quand même un peu à vivre entre les deux.* » Est-ce que le but, c'est d'être en retraite ? Je me dis que certains sont vieux avant l'heure. Mais la retraite touche quand même chacun d'entre nous. Naturellement, pour un certain nombre de personnes, nous comprenons aussi qu'au regard du métier qu'elles ont pu exercer, la réalité soit un peu différente. D'ailleurs, les métiers où on part très tôt à la retraite aujourd'hui, qui étaient des métiers très compliqués hier, ne sont plus forcément des métiers compliqués aujourd'hui. À l'inverse, il y a des métiers qui étaient peut-être moins compliqués et qui le sont devenus. Que nous ayons des systèmes de bonus-malus par rapport à des durées de cotisation semblait quelque chose de tout à fait envisageable, avec une sorte d'âge pivot. C'est ce qui avait été envisagé à un moment donné. Mais nous voyons bien que l'intérêt commun, qui est la pérennité du système, car ce qui nous anime, c'est la pérennité du système, est parfois différent de l'intérêt personnel. Effectivement, si nous pouvons tous partir deux ans plus tôt, tant mieux. Sauf que si c'est pour que nos enfants payent l'addition, derrière, cela ne va pas. Il faut aussi avoir le sens des responsabilités.

Je pense que ce qui a manqué, c'est le fait d'incarner une véritable autorité. Je ne pense pas à l'autorité au sens de l'autoritarisme, mais au sens romain du terme, c'est-à-dire se situer au-dessus du pouvoir légal. Cela a manqué au Gouvernement actuel. Certes, il ne dispose que d'une majorité relative. Cela ne vous a pas échappé. Mais au-delà de ça, ce que veulent nos concitoyens, c'est une vision claire pour l'avenir, comme finalement le général de GAULLE, et cela faisait longtemps que je ne l'avais pas cité, savait le faire. Il savait fixer un cap, au-delà de ce qu'on pouvait penser de lui, de sa personne. Il mettait la France et l'intérêt pour la France au-dessus de tout. Il savait le faire avec un cap clair. Ce cap me semble aujourd'hui absent. On peut s'opposer à la réforme des retraites, et c'est tout à fait compréhensible pour certains. Pour cela, le droit de grève existe. Il est constitutionnel, notamment depuis 1946. Bien sûr, les gens manifestent. C'est tout à fait possible. Par contre, ce qui n'est pas constitutionnel, c'est le blocage du pays. C'est de transformer l'Assemblée nationale en ZAD, avec quelques guignols de La France insoumise qui mettent un ballon à la place de la tête d'un ministre pour jouer avec, comme le faisaient les révolutionnaires, qui invitent des lycéens à venir visiter l'Assemblée nationale pour peu qu'ils bloquent leur lycée. Bref, on a dévalorisé la fonction parlementaire à un point qui est totalement inacceptable. Pour ce qu'en a fait La France insoumise, avec ses alliés de la NUPES, c'est pour moi une faute contre la République et contre l'État de droit. C'est totalement différent des principes fondamentaux qui doivent guider une République et une démocratie et qui, de toutes les façons, doivent s'imposer à tous les députés. Les députés doivent être dignes du mandat qu'ils ont reçu. À cet égard, j'observe, et ce n'est pas pour vous faire des fleurs, Mme la Sénatrice, que le Sénat a fait honneur à la République. Ils ont pu aller au bout du débat, même si à la fin, nous pouvons regretter le vote bloqué qui a été actionné pour qu'on n'aille pas complètement au bout du débat parlementaire, avec l'obstruction de l'extrême gauche. Mais bravo au Président LARCHER qui a, une nouvelle fois, su mettre son tempo, imposer un débat de qualité. Ceux qui doutaient dans ce pays de l'intérêt du bicamérisme en sont pour leurs frais. Le bicamérisme est totalement nécessaire. Heureusement que le Sénat est là aujourd'hui pour rééquilibrer un certain nombre de choses et poser le débat.

Il est tout à fait possible de revenir sur la retraite à 62 ans. Il faut juste gagner les élections, porter cela comme programme et être élu. C'est d'ailleurs ce qu'a fait le Président MITTERRAND en 1981. Si nous sommes dans l'ornière aujourd'hui, c'est d'abord parce qu'il y a 40 ans, on n'a pas pris les bonnes décisions. Parce qu'on est passé de 65 ans à 60 ans. Moi, ce que je n'accepte pas, d'une manière générale, c'est que pour des enjeux électoraux, pour être élu, on sacrifie les intérêts du pays. Ce n'est pas possible. Comme dans nos mandats, il vaut mieux perdre les armes à la main que de gagner en rognant les convictions qui sont les siennes et les intérêts du pays. Les intérêts électoraux ne doivent pas primer sur les intérêts de la France. Ce

que je vois, c'est que la gauche vocifère aujourd'hui. Mais finalement, quand elle revient parfois au pouvoir, ce que je n'espère pas pour notre pays, elle ne revient jamais sur ces mesures. Là, elle est revenue en 1981 parce qu'elle n'avait pas été au pouvoir depuis très longtemps. Mais quand ils sont revenus ensuite au pouvoir, ils ne sont pas revenus sur la mesure à 62 ans du Gouvernement Fillon/Sarkozy. La mesure a été conservée. Le président a été élu en disant qu'il allait porter la réforme à 65 ans. Nous sommes d'accord, ou pas. Toujours est-il qu'à tout le moins, il avait annoncé ce qu'il allait faire. Puis, tous les pays d'Europe sont à des durées de 65 ans, voire plus, malheureusement. Il me semble donc compliqué qu'en France, on n'y soit pas non plus, pour équilibrer les comptes. J'observe d'ailleurs, en étant peut-être un peu taquin, que ce sont souvent les pays qui ont été dirigés par la gauche qui sont allés le plus loin en matière d'âge de retraite : l'Allemagne avec Gerhard SCHRÖDER, la Grèce avec TSIPRAS, l'Espagne, elle-même à 67 ans. Tout cela s'est fait sous des gouvernements de gauche.

Mais finalement, le vrai sujet, c'est que nous avons commencé par le sujet de la retraite. Or, cela a un lien intime avec les relations qu'on a avec le travail. Parce que finalement, le débat est plus large que la retraite. C'est le sujet du travail. Effectivement, et cela faisait longtemps que je ne l'avais pas citée non plus, nous avons Mme ROUSSEAU qui, elle, revendique le droit à la paresse. Vous comprenez que dans la philosophie qui est la mienne, ou qui est la nôtre, pour la plupart d'entre nous, ce n'est pas quelque chose que nous pouvons défendre. Nous pensons le contraire... on peut penser que ce n'est pas un facteur d'épanouissement, que la valeur travail n'est pas une valeur. Moi, je pense exactement le contraire. Cela ne veut pas dire que dans le travail, il n'y a pas de vrais sujets. Il y a d'abord un sujet qui est celui d'avoir de meilleures conditions de travail. Partout, on peut améliorer les conditions de travail. Beaucoup de choses ont été faites, mais beaucoup restent à faire. Je pense aussi que dans la gouvernance des entreprises comme dans la participation des salariés à la vie et aux résultats de l'entreprise, beaucoup reste à faire. Le gaulliste que je suis pourrait vous parler du référendum perdu de 1969. Le référendum du général de GAULLE en 1969 portait finalement sur deux choses : la régionalisation, c'est-à-dire la décentralisation, et la participation. De GAULLE n'avait qu'en tête la participation, c'est-à-dire comment faire en sorte que le capitalisme en France ne soit pas un capitalisme débridé, mais que les salariés bénéficient des fruits de leurs efforts et des entreprises dans lesquelles ils sont. La gauche a combattu cette vision des choses, combattu la régionalisation, comme le centre d'ailleurs, et a combattu également cette vision de la participation. Aujourd'hui, c'est aussi là qu'on reconnaît les grands hommes. Le général de GAULLE avait tellement raison. Là où il a peut-être eu tort, c'est qu'il a personnalisé le débat en disant « *c'est ça ou je m'en vais* ». Peut-être qu'on n'a pas répondu à la question posée. Mais toujours est-il que cette participation est ô combien nécessaire. Elle avait pour objectif de corriger les excès du libéralisme, comme on le voit aujourd'hui par exemple avec l'ubérisation, qui doit naturellement être corrigée. Parce que le travail, c'est quand même malgré tout une valeur essentielle. Je vais me permettre de citer Karl MARX, et je regarde ma collègue Catherine QUERIC qui, sans doute, est plus experte que moi en la matière. Lui-même d'ailleurs ne la remettait pas en cause, la valeur travail. Ce qu'il critiquait, ce n'est pas le travail. C'est ce que le capitalisme voulait faire du travail, et notamment l'exploitation du travail. Lui pensait qu'après la révolution, des travailleurs, naturellement, le travail serait au cœur de la réussite d'une société nouvelle. Nous voyons bien que le travail est central dans toute cette idée. Le travail, ce n'est pas une activité humaine comme les autres. Notre bloc constitutionnel en France garantit quand même l'égalité entre le devoir de travailler, car on doit travailler, contribuer à la société, et le droit d'obtenir un emploi. Tout à l'heure, on parlera du plan départemental de l'insertion. Les constituants de 1946, qui étaient assez larges, avaient aussi comme vision le travail, l'humanité et la liberté. C'était finalement consubstantiel de la création de la Constitution. Ce d'autant plus qu'il faut quand même se rappeler que dans les régimes fascistes et nazis, ils avaient dévoyé de manière éhontée le travail et ce qu'il en était. C'était donc d'autant plus courageux de porter cette valeur travail.

Je trouve que la vision du travail a été complètement dévoyée, notamment depuis les lois AUBRY sur les 35 heures. Mon grand-père n'avait pas fait beaucoup d'études, mais je me souviens toujours que quand je discutais avec lui, quand il me parlait de quelqu'un, il me disait « *ça, c'est un travailleur* ». C'était un compliment à ses yeux. Aujourd'hui, quand on dit que c'est un travailleur, on se dit que ce pauvre gars se fait exploiter, qu'il faut qu'il arrête. On voit bien que le rapport au travail a complètement changé. Les lois des 35 heures, au-delà de l'affaiblissement de la France, ont changé la mentalité et le rapport au travail, sans doute

accentués par la crise de la Covid. Cela a forcément des effets insidieux. Mais les richesses que l'on produit sont quand même le fruit du travail. Il me semble qu'on aurait peut-être gagné en mettant le travail au cœur des débats sur les retraites, pour faire un tout. Je pense que si les Français avaient vu qu'ils pouvaient être mieux intéressés aux résultats de leur entreprise, qu'ils pouvaient mieux bénéficier des fruits de la croissance de leur entreprise et qu'en contrepartie, il y avait des éléments, on aurait pu expliquer plus facilement les choses. Cela n'a pas été le cas. Il me semble qu'on se serait épargné bien des difficultés si on avait abordé le travail avant le sujet des retraites.

Naturellement, vient alors la question de l'insertion et notamment le sujet du droit au travail, qui est un droit constitutionnel. Nous l'aborderons aujourd'hui avec un gros sujet qui est le programme départemental de l'insertion. Gaëlle FAVENNEC nous fera dans quelques instants le rapport sur ce sujet, après des discussions nourries, riches, qui ont été celles de nos commissions. Je préciserai l'ambition et les enjeux de ce document. Finalement, cela fait 50 ans que ce terme est apparu dans nos politiques publiques, juste après les années 70. Depuis 50 ans, ce ne sont pas moins de 80 dispositifs qu'on a votés. Quand on vote 80 dispositifs en 50 ans, autant vous dire que ce n'est pas forcément un gage de réussite. Depuis 2003, et nous en célébrerons les 20 ans en fin d'année, cette compétence est dévolue au département. Mais qui parmi vous, parmi nous est capable d'expliquer, à part notre vice-présidente, comment fonctionne exactement la politique d'insertion, quels en sont les acteurs ? À part pour les grands experts, c'est quasiment illisible. Pour ma part, je crois que c'est finalement assez simple. C'est le droit d'obtenir un emploi. Le but de l'insertion, ce n'est pas le droit à la paresse de Mme ROUSSEAU. Le but de l'insertion, c'est de conduire à l'emploi. L'insertion et le travail, c'est finalement ce qui doit guider notre action. Le programme départemental de l'insertion qui est le nôtre est puissamment orienté en ce sens. Même si on s'intéresse à tous, et notre PDI vise à ce que nos 12 600 allocataires du RSA soient tous pris en compte, on va aussi se focaliser sur ceux qui tout d'abord sont peu éloignés de l'emploi pour que rapidement, ils puissent, non pas sombrer loin de l'emploi, mais revenir dans le monde de l'emploi et faire, de manière rapide, décroître le nombre d'allocataires du RSA. Pour les autres, qui sont beaucoup plus éloignés, il s'agit parfois d'une reconstruction sociale. Elle est aussi ô combien importante. Je dirais même que ce n'est pas tout à fait à traiter sur le champ de l'insertion. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas conserver nos allocations, qu'il ne faut pas aider ces personnes. Mais il me semble que le champ des sujets à résoudre est beaucoup plus large, quasiment, que celui de l'insertion. Là, il y a une vraie solidarité départementale aussi à jouer. On ne peut pas laisser ces personnes au bord de la route. Dans ce PDI, finalement, on ne confond pas les deux. Aujourd'hui, c'est assez nébuleux que nos 80 dispositifs... qui montrent finalement notre impuissance collective. Traitons les deux sujets, qui sont finalement deux sujets différents. Nous en sommes responsables depuis 2003. Mais avouons que depuis 2003, on nous a donné, d'une part, cette responsabilité de gérer l'insertion. Mais, d'autre part, par une volonté jacobine de la France... à chaque fois, on le voit, et jamais un gouvernement n'a été aussi jacobin... on a asséché la décentralisation et ce qui devait faire l'efficacité de nos politiques publiques. D'un côté, on nous donne un pouvoir. Mais de l'autre côté, on recentralise. On se rend donc collectivement impuissant. C'est ce que nous ne voulons pas ici.

Néanmoins, sur les lois de décentralisation, il convient de ne pas être excessif. Les lois de 1982-1983 ont profondément changé les choses. C'est une réalité. En 2003 et en 2015, pas grand-chose n'a changé, bien au contraire. Le Président de la République initie en ce moment un nouveau « round » ... sachant que le premier round a presque mis tout le monde KO. On est en train d'initier de nouvelles réflexions sur un nouvel exercice de la démocratie, un nouveau mode de rapport aux institutions, pour voir comment on fait évoluer les choses. Pourquoi pas ? Nous sommes toujours prêts à discuter des sujets de décentralisation. On va dire les choses assez trivialement : il n'y a pas de majorité pour voter cela. Et il n'y en aura pas. Ce n'est pas la peine de s'égosiller sur le sujet. Cela ne changera pas jusqu'à la fin du mandat. Il n'y a pas de majorité et il n'y aura pas de majorité pour voter ce sujet. C'est une certitude. Je l'ai dit au président de l'Assemblée des départements de France, « *il est urgent de ne pas se presser dans cette affaire* », puisque cela ne bougera pas. Il faut une majorité solide pour pouvoir le faire. Moi, je reste assez sceptique finalement parfois face à certaines bonnes idées. On veut le conseiller territorial. Remarquez, cela aurait l'avantage de propulser la région. On y mettrait peut-être un peu d'ordre. J'y reviendrai. Mais je pense que cela peut être parfois déconnecté des réalités. On nous dit qu'il faut faire face à la crise démocratique. Mais il n'y a pas de crise

démocratique. Le problème, c'est ceux qui l'incarnent. Ce qui manque, c'est le courage. Les institutions sont solides. La Constitution de la V^{ème} République est solide. Elle fonctionne. Elle fonctionne même très bien. Nous avons des contre-pouvoirs partout. Cela peut fonctionner. Simplement, on a un manque de courage dans ce pays. On n'ose pas dire les choses. Est-ce que ce sont les politiques qui ne sont pas courageux ? Ou le peuple veut-il que les élus soient à son image ? C'est une question de philosophie, vous avez trois heures. C'est ça, la réalité des choses. C'est qu'il faut du courage en politique. La première des missions d'un élu, ce n'est pas d'être réélu. C'est de remplir les missions pour lesquelles il a été élu. S'il est réélu, tant mieux. S'il n'est pas réélu, ce n'est pas la fin du monde. Mais ce qui doit nous animer, ce n'est pas notre réélection. C'est de faire ce que nous avons à faire.

Moi, il y a quand même deux choses que je n'accepterai pas. C'est le discours ambiant, toujours par Bercy, derrière, qu'il y a trop de communes en France. Ce n'est pas vrai. Les 35 000 communes, je le redis, sont fondamentales pour le fonctionnement du pays. Je vois que la moitié des conseillers départementaux sont maires. Dans vos communes, tous vos collègues élus, la plupart sont bénévoles. Ils font un travail formidable, à tous les niveaux, de manière totalement désintéressée. Mais de grâce, si on fusionnait toutes ces communes, ce ne serait pas avec des bénévoles ou des élus comme ça, mais avec beaucoup plus d'agents, beaucoup plus de coûts publics. Moi, je suis donc très attentif à cela, comme je le suis aux EPCI XXL. Là, il n'y a plus de centralité. Depuis Bercy, on a aussi pensé que plus c'était gros, mieux ça irait. Plus c'est gros, plus on dépense, moins c'est efficace. Si cela ne tenait qu'à moi, je fusionnerais tous les EPCI avec le département. Une couche de moins et on serait beaucoup plus efficace. Bref, ce n'est pas le sujet non plus. Néanmoins, le deuxième sujet, c'est le principe de décentralisation. Le principe de décentralisation, c'est : « *pas de tutelle d'une collectivité sur une autre* ». C'est un principe constitutionnel. Mais nous ne sommes pas dupes de ce qui est en train de se passer. Certaines pratiques visent parfois à contourner ce principe auquel, dans le Morbihan, nous restons très attachés. Les communes sont libres dans leur administration. Elles ne reçoivent aucune tutelle du département. Nous les aidons dans leur mission, mais nous n'exerçons aucune tutelle sur les communes. C'est quelque chose auquel nous sommes très attachés, sauf bien sûr sur les compétences qui nous sont propres. Pourquoi dis-je cela ? Vous me voyez venir. C'est que d'autres collectivités n'ont pas tout à fait la même approche. Je parle de la région, avec un exemple ultime qui est l'habillage fumeux de la Conférence territoriale de l'action publique, la CTAP, qui est devenue l'Assemblée des collectivités de Bretagne. Qu'est-ce que c'est que cette affaire ? Ce n'est prévu dans aucun texte. D'ailleurs, nous n'y allons pas. C'est un instrument qui vise pour la région à s'emparer des sujets sur lesquels elle n'a pas la compétence pour imposer sa vision des choses... mais c'est vous qui payez. C'est une tutelle masquée. Je n'entends pas, ni aujourd'hui ni demain, faire en sorte que le Morbihan soit sous tutelle de la région, ni de quiconque que ce soit. Nous ne serons jamais non plus la tutelle d'aucune commune ou d'aucune collectivité.

Si encore la région avait une bonne gouvernance et des bonnes finances, on pourrait peut-être être plus ouvert. Mais si j'osais un parallèle avec la majorité présidentielle, il n'y a pas plus de majorité à la région qu'au Parlement. Il n'y a pas plus de cap, parfois. Quant à la dette, là encore, c'est un autre parallèle. Qui coulera le premier ? Je ne sais pas. Elle est abyssale des deux côtés. À qui creusera le plus vite. Et ce sont les mêmes effets. La Région est aujourd'hui comme paralysée, sans vision, pas de leadership, pas de cap. Elle est lourdement endettée. Et nos territoires du Morbihan en payent finalement le prix. On met ça sur le dos du ferroviaire. « *C'est de la faute du ferroviaire, qui coûte cher.* » C'est sans doute vrai. Le ferroviaire coûte cher. Mais si encore il irriguait toute la Bretagne, on pourrait l'admettre. Mais nous voyons bien que tout est fait pour que cela irrigue tout particulièrement la capitale rennaise. J'ai fait une proposition, que le RER de Bretagne Sud, entre Redon et Quimperlé... pour ne pas déborder de ce qui va au-delà de chez nous, j'ai fait cette proposition au Président de la République, en disant qu'on pouvait être au rendez-vous, que les rails existent, qu'on pouvait être assez facilement au rendez-vous, c'est simple. J'ai reçu une réponse assez rapide en disant « *voilà, j'ai demandé à la ministre d'étudier cela. Il y a sans doute quelque chose à faire.* » Par contre, j'ai un mutisme à la région, à l'exception d'une formule sibylline d'enfoncement de porte ouverte dans le projet de CPER, à l'inverse où tout est fait finalement pour Rennes. Les progrès techniques pourraient nous permettre d'avoir des RER haute fréquence. Avec l'agglomération de Vannes, AQTA (Auray), Lorient agglomération, on a réitéré cette demande, mais nous ne sentons pas de volonté politique de la région. Finalement, on manque d'une région forte,

comme ce fut le cas avec notamment des leaderships comme on a pu avoir auparavant avec les deux anciens présidents. Mais je pense que la Bretagne va payer la facture. La dette du Morbihan et la dette de la région étaient la même il y a un certain nombre d'années. Aujourd'hui, le rapport va être de 1 à 15. Vous voyez bien que plus ils creusent, plus nous remontons à la surface. Comme toutes les dettes, cela me semble hors de contrôle. S'agissant de la dette, aujourd'hui, les gens veulent toujours plus. Mais ce qu'on constate... moi, j'entends parfois un discours qui nous dit à juste titre qu'en matière d'environnement « *attention aux sujets environnementaux, nous empruntons la planète aux générations futures et nous devons être exemplaires dans la manière dont on lègue la planète* ». C'est tellement vrai et nous devons être au rendez-vous. Mais pourquoi les mêmes n'ont pas le même discours sur les finances ? Pourquoi acceptent-ils de laisser des dettes abyssales pour satisfaire leurs besoins du moment sur le dos des générations futures ? Le discours ne peut pas tenir que sur l'aspect environnemental. Il doit être aussi sur l'aspect de la dette. On ne peut pas vivre indéfiniment au crédit de la génération future qui nous en fera le procès à juste titre.

Ici, justement, tout à l'heure, notre sénatrice, présidente de la commission des finances, nous rapportera le compte administratif qui fait état d'un résultat de 108 M€. On pourrait dire que dans les situations actuelles, c'est trop. Je pense qu'au contraire, c'est le signe d'une bonne gestion du département avec une dette qui devrait passer sous les 100 M€ en fin d'année. Des idées pour les dépenses, on en a plein, des bonnes idées parfois un peu moins. Elles sont plus rares, mais moi, je voudrais quand même saluer notre résultat qui, pour partie, est dû aux droits de mutation, mais pas seulement. C'est dû aussi à la bonne gestion financière. L'immobilier est incertain. Soyons prudents. La rigueur va continuer. On dit surtout qu'il ne faut pas dire le mot « rigueur ». Si, la rigueur budgétaire, ce n'est pas un vilain mot. C'est ce qui permet justement de continuer à faire tout ce que l'on va faire et j'entends encore un discours du Bourget... « *l'ennemi, c'est la finance* ». Pour moi, l'ennemi, ce n'est pas la finance, c'est les mauvais gestionnaires, ceux qui ont besoin de se précipiter dans les mains de la finance parce que justement ils ne savent pas gérer. Quand on voit aujourd'hui les soubresauts avec l'effondrement de la banque de la Silicon Valley, avec le crédit Suisse qui est trop gros pour s'effondrer, mais avec 50 milliards d'injection de la Banque centrale suisse, on voit bien que se posent des sujets derrière et que là où la France empruntait en moyenne à - 0,05 en 2021... c'est-à-dire qu'en empruntant, on gagnait de l'argent. Forcément, cela incitait à la dépense publique. Depuis 10 ans, l'argent n'est pas cher. Sauf qu'il devient cher. L'explosion de la dette fait qu'il va falloir rogner sur nos politiques publiques et donc sur nos hôpitaux, sur nos transports et sur tout un tas de choses dont on a besoin. On voit bien qu'on ne peut pas repousser toujours les choses.

Pour nous, qu'allons-nous faire de ce résultat du département du Morbihan ? Vous avez sans doute vu l'avare avec Louis de Funès, ou parfois le célèbre oncle Picsou. Le but ici, ce n'est pas de thésauriser nos napoléons, nos lingots. C'est d'être utile pour le Morbihan. On a voté un plan pluriannuel d'investissement. Il prévoit 1 milliard d'investissement jusqu'en 2028, dont 150 M€ pour les collèges. Jamais nous n'aurons autant investi. Pourquoi il est important de dégager ces excédents ? C'est justement pour investir, pour préparer le Morbihan de demain et ne pas le préparer non plus en empruntant, parce que nous n'arriverions pas à équilibrer nos comptes. C'est aussi investir pour notre stratégie d'habitat. On doit garder une structure qui permette à tous les Morbihannais et Morbihannaises d'habiter dans ce territoire. Pour cela, il faudra investir massivement pour l'habitat. Mais on aura aussi un sujet, celui de la dépendance et des personnes âgées. Je vois que la plupart de nos EHPAD sont en train de sombrer et nous sommes le département qui aide quasiment le plus en France ses EHPAD. La question se posera pour nous dans les prochains mois : comment réinvestissons-nous, ou comment réorientons-nous, peut-être, un certain nombre de nos fonds ? Doit-on continuer à encore accroître nos financements aux communes ? Doit-on augmenter nos financements aux EHPAD pour faire face aux défis de la dépendance qui arrivent ? Ce sont des questions que nous aurons naturellement à nous poser. Mais l'avantage, c'est qu'on peut se les poser, parce qu'on a les moyens de se les poser. D'autres n'ont même pas les moyens de se les poser. Nous aurons à traiter tout cela. Le sujet de la dette est un sujet central. Il ne faut pas sous-estimer le sujet de la dette. Il est pour moi totalement central.

Comme est central le sujet de la crise climatique, qui exige des mutations absolument considérables pour arriver vers une économie décarbonée. Il nous faut agir de manière non

dogmatique. Pour ça, il faudra aussi les moyens. On peut dire ce qu'on veut : il faudra des moyens. Mais pour qu'on soit aussi décarboné, acceptons, et je vois que c'est l'immense majorité des Français maintenant qui ont compris cela, que le nucléaire est totalement nécessaire. Le débat est en cours au Parlement. On prévoit déjà de supprimer cette obligation complètement folle du Président HOLLANDE de descendre à 50 % de la part du nucléaire en 2025, de fermer 24 des 58 réacteurs nucléaires. Pour certains d'entre vous, vous avez peut-être regardé, et je vous invite à le voir, en replay, hier, l'audition du Président SARKOZY et du Président HOLLANDE devant l'Assemblée nationale. Quelle leçon tirer de tout cela ? On a vu un Président qui avait l'intérêt de la France, le Président SARKOZY, qui a été fidèle à ses convictions jusqu'à éventuellement perdre une élection, mais ne pas renier les convictions qui étaient les siennes, et un candidat à l'élection présidentielle prêt, comme en 1981, à tout promettre pour être élu, y compris les choses les plus folles, mais prêt une nouvelle fois, pour des raisons électorales, à sacrifier l'intérêt du pays. On a sacrifié l'intérêt du pays pour 60 circonscriptions, pour un accord électoral entre Europe Écologie et le Parti Socialiste, entre Mme DUFLOT et Mme AUBRY, repris en disant qu'on n'était pas lié par cette affaire. Mais effectivement, c'est ce qui a bien malheureusement été mis en œuvre. C'est ce que je n'accepte pas, cette absence de courage, de faire des compromis sur le dos de l'intérêt. Aujourd'hui, si les gens voient leur facture d'électricité flamber, si l'État est obligé de faire des chèques d'énergie, c'est parce que nous avons une énergie abondante, décarbonée, pas chère. Aujourd'hui, on est obligé d'importer notre énergie. Elle est massivement avec du charbon et elle est chère. Voilà le résultat du passage de M. HOLLANDE et de ses amis au gouvernement, notamment. C'est cela que nous dénonçons, tous ces compromis qui sont des compromissions pour l'intérêt de la France. On a hypothéqué l'avenir des jeunes générations et c'est pour ça que l'État aujourd'hui est exsangue. Je crois qu'il faut qu'on en soit conscient. Ce n'est pas parce que nous, nous allons bien, que nous sommes un îlot de ciel bleu dans l'ensemble du gris... c'est finalement assez la carte de vœux du département qu'on a faite, cela ne vous a pas échappé. Mais soyons conscients qu'on est au bord du précipice. On voit bien que le peuple ne s'y trompe pas. Simplement, il manque un général de GAULLE. L'heure est assez grave quand même. Je pense que l'absence collective de courage depuis bon nombre d'années fait que nous sommes dans une situation très difficile.

On pourrait dire, comme des Lider Maximo, et on en a un bon exemple en France, que comme au Venezuela, il suffit de supprimer la dette et qu'on ne la paiera jamais. Oui, c'est comme si dans la crise climatique, on disait qu'on arrête toute activité humaine, que tout va s'arrêter immédiatement. C'est juste pas possible. On pourrait rappeler l'état de la Bretagne il y a 250 ans. On pourrait revenir aussi à tout cela, quand un enfant sur deux ne vivait pas au-delà d'un an, quand il y a 100 ans, sur la presqu'île de Rhuys, on décédait du paludisme. Bref, on ne veut pas revenir à un pays sous-développé. On veut rester ce que l'on est et pour ça, il faut une action publique. La France est en voie de déclassement. Il faut qu'elle retrouve le goût de l'effort, le goût du courage politique. Le courage politique, ce n'est pas forcément de pouvoir être réélu. C'est de porter des réformes qui sont à mon avis totalement nécessaires. L'action publique au sens noble du terme, c'est quand même d'avoir de la cohérence. Il faut de la cohérence pour préparer l'avenir. C'est un tout qui ne se saucissonne pas en tranches au gré de la dernière intervention sur tel ou tel réseau social. Je sais que ce n'est pas forcément notre habitude de toujours parler de sujets nationaux, mais l'heure me semblait suffisamment grave pour qu'il en soit ainsi. Nous sommes en danger. Il faut nous redresser, mais on peut compter sur les collectivités territoriales comme la nôtre pour le faire. Il faut aussi que nos forces politiques dans ce pays, nos concitoyens prennent conscience que oui, il va falloir souffrir un peu. Oui, cela ne va pas être si facile que ça, mais faire croire aux gens qu'on peut continuer à raser gratis, c'est se moquer du monde. Ici, on n'a pas l'habitude de se moquer du monde et on pourrait terminer par une invitation à discourir pendant trois heures du courage en politique. Il faut du courage en politique et nous continuerons ici d'avoir du courage en politique. C'est l'ambition qu'on a. On aura l'occasion de le présenter au cours de ces différents bordereaux. C'est ce qu'attendent nos concitoyens de notre part. Peut-être sont-ils en désaccord avec la politique que l'on mène ? C'est leur droit le plus strict. Sauf que lorsqu'on s'est présenté en 2021, nous avons un programme clair. On met en œuvre ce programme. Il n'y a pas de choses qu'on n'a pas prévu de mettre en œuvre. Il n'y a pas des choses qu'on met en œuvre qu'on n'avait pas prévues. On est fidèle à notre engagement. Si les Morbihannais ne sont pas contents, ils sauront nous le dire en 2028, comme les Bretons sauront le dire pour la Bretagne.

Et je laisse la parole à M. GIRARD.

M. GIRARD – M. le président, chers collègues, évidemment, je vais commencer mon propos en parlant du climat social. Nous avons connu des mobilisations historiques, nationalement. Et ici dans le Morbihan, on n'a pas fait exception, que ce soit à Lorient, à Vannes, à Auray, mais de façon plus remarquable, car totalement exceptionnelle aussi, à Ploërmel, à Pontivy, ou dans d'autres villes du centre Bretagne, ou sur les îles. Des milliers de personnes ont défilé pour dire qu'évidemment, ajouter deux années de travail quand on est ouvrier dans l'agroalimentaire, pêcheur, agriculteur, artisan, ouvrier du BTP, dans les métiers du soin et de l'accompagnement, ce n'est pas possible, car physiquement c'est trop dur, voire tout simplement impossible. Je cite à dessein ces métiers, car ce sont celles et ceux qui subiront le plus cette réforme injuste, car ayant commencé à travailler le plus tôt. La mesure d'âge est la plus injuste, comme l'indiquait Emmanuel MACRON lui-même lors de son premier mandat. Cette mesure creusera des inégalités que nous devons assumer, nous, département, dans les compétences qui sont les nôtres. Puisqu'on le sait, aujourd'hui, une partie importante des personnes qui partent à la retraite ne sont déjà plus en activité. Pour certaines, elles devront bénéficier des minimas sociaux, notamment du RSA.

Au tout départ se pose aussi la question de la légitimité démocratique à mener cette réforme. Emmanuel MACRON lui-même, au soir de son élection, indiquait « *Ce vote m'oblige, je sais que nombre de compatriotes ont voté pour moi non pour soutenir les idées que je porte, mais pour faire barrage à celles de l'extrême droite. Je ne suis pas le candidat d'un camp, mais le Président de tous.* » Face à cela, il était donc du devoir de ce gouvernement de démontrer l'utilité et l'intérêt de cette réforme, et de faire adhérer l'opinion publique à celle-ci. C'est un échec puisqu'aujourd'hui, 9 actifs sur 10 sont opposés à cette réforme. Le gouvernement a donc perdu dans la rue et dans l'opinion. Il a essayé et réussi par différentes manœuvres à l'Assemblée et au Sénat à museler ces oppositions, alors qu'il aurait dû au contraire par le débat réussir à convaincre l'opinion. On peut se rejoindre sur le spectacle proposé par l'Assemblée nationale, qui n'est pas des plus heureux. Mais il faut reconnaître dans cette faillite collective qu'il y a un premier responsable qui est le gouvernement puisqu'il a mis tout en place pour que cette scène se déroule ainsi. Passer par un projet de loi de financement de la Sécurité sociale plutôt que par un projet de loi ordinaire, user du 49.3 a permis de contraindre le temps de débat et ainsi le brutaliser. Au Sénat, c'est par un vote bloqué sur la fin des articles que la loi a été adoptée, permettant ainsi d'éviter l'examen des amendements afférents. Décidément, rien ne nous aura été épargné dans ce déni démocratique. Hier, le gouvernement, conscient d'être en minorité, a décidé d'user encore du 49.3, un genre de cerise sur le gâteau.

Franchement, qui sort gagnant ? L'éthique de notre République, la Constitution ont été mises à mal pendant toute cette séquence, au point où certains s'accordent à penser que le Conseil constitutionnel, potentiellement, pourra révoquer cette loi si elle était au final adoptée et pas récusée par un vote de censure. On ne peut que frémir en pensant à ce que des partis plus autoritaires pourraient faire de ces précédents. Présomons-nous qu'il n'y a pas de légitimité démocratique initiale ? La réforme se fait contre l'opinion publique qui est massivement opposée au projet. Tous les syndicats sont contre. Des millions de personnes dans la rue, 75 % de la population opposée, 93 % des actifs opposés. À l'Assemblée comme au Sénat, il y a eu un jeu pour réduire au minimum les temps de débat, faire tomber les amendements, pour finir par un 49.3, de peur du vote de l'Assemblée. Quel est le sens du mot « démocratie » dans ces conditions ? La réforme sera peut-être mise en œuvre, mais il y a là un point de rupture entre nos concitoyens et la classe politique dirigeante. Je pense que toutes et tous, nous sentons dans nos cantons partout une colère profonde qui laissera des traces. Il est de notre responsabilité en tant qu'élus du département, collectivité chargée de la solidarité, d'exprimer un avis clair sur ce projet qui fragilisera les plus vulnérables. Dans nos rangs, c'est clair, cette réforme, nous la trouvons injuste, pénalisant les plus fragiles. On n'en veut pas. Nous étions dans les rues lors des différentes mobilisations et nous continuerons à être présents auprès de celles et ceux qui se mobilisent.

Quand même, quelques réactions aux propos que vous avez tenus. Sur le fait que cette réforme était totalement obligatoire au vu d'une dette abyssale. Franchement, quand on écoute le COR (conseil d'orientation des retraites), ils nous disent que le déficit est arrivé plutôt vers 2030 et qu'il n'est pas complètement sûr, que tout dépend aussi des critères démographiques qu'on va

choisir et que globalement, les 10 milliards à l'horizon 2030, c'était plutôt en prenant des critères démographiques plutôt défavorables. En réalité, on aurait donc pu prendre le temps de juger si les prévisions annoncées étaient bonnes ou pas. Aujourd'hui, il y a quelques années, le COR projetait le fait qu'on soit déficitaire cette année. Ce qui n'est pas le cas. C'est aussi cela que les Français et Françaises ne comprennent pas, c'est pourquoi cette précipitation quand, en définitive, il n'est pas sûr que ce régime soit déficitaire dans quelques années. Quoi qu'il arrive, il est considéré comme déficitaire pendant une dizaine d'années avant de retrouver un équilibre. Voilà pour cette partie. Y a-t-il une obligation à faire cette réforme ? On pense que non et on ne pense pas que c'est non par idéologie. On pense que c'est non parce que quand on regarde les projections, on n'est vraiment pas sûr que ce soit obligatoire. Quand on compare à d'autres pays européens, il faut voir aussi qu'on n'a pas du tout la même démographie qu'un pays comme l'Allemagne. Il est aussi logique qu'on ne choisisse pas les mêmes règles. Puis, on vit aujourd'hui beaucoup plus vieux que par le passé, mais on n'a jamais créé autant de richesses. La question, c'est aussi la répartition des richesses.

Sur la question de la valeur du travail, on peut peut-être se rejoindre sur le fait qu'il eut fallu commencer par débattre d'autre chose que de la question des retraites : quel sens on donne au travail ? Quelle intensité au travail ? Comment on fait évoluer le rythme de travail, et là, on ne va pas se rejoindre, au fur et à mesure du temps ? Parce que moi, je crois que vraiment, la réduction du temps de travail était dans le sens de l'histoire. D'ailleurs, la droite n'est pas revenue dessus. Vous nous dites que quand la gauche est revenue en responsabilité, elle n'est pas revenue à 60 ans pour la retraite. Je constate aussi que quand la droite est arrivée en responsabilité, elle a conservé les 35 heures, même si elle en a assoupli quelques mesures. Moi, je considère que c'est évidemment un gain.

Puis vous parliez un moment de la question du changement climatique. On ne peut que se poser la question du type d'activité. Est-ce que la croissance du PIB doit être infinie dans un monde fini ? Quand on voit que jusqu'à maintenant, on n'a jamais réussi à décorrélérer la production du CO2 du PIB... c'est-à-dire qu'un point de PIB génère toujours plus de CO2. Il va falloir aussi se poser la question de savoir quelle activité et quel développement économique sont possibles dans un monde fini. Se pose évidemment alors la question du partage du travail dans ces conditions-là quand, en plus, on rajoute la robotisation et ce genre de choses. Pour connaître aussi les pays nordiques, on voit bien que travailler dans certains pays ne revêt pas les mêmes réalités et que travailler possiblement jusqu'à 65 ans dans certains pays nordiques, quand l'intensité au travail est plus faible, quand on finit plus tôt, quand les conditions de travail ne sont pas les mêmes, cela ne dit pas exactement la même chose. Aujourd'hui, dans les manifestations, parmi les gens qui défilaient, on sentait que c'était une colère profonde qui était liée effectivement au fait qu'ils ne se voient pas travailler deux ans de plus. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, les conditions de travail n'y sont pas, parce qu'ils sont usés, parce qu'ils ne croient plus au mode de fonctionnement actuel de certaines sociétés. Vous parliez de la financiarisation. C'est aussi le fait que la répartition, la redistribution de la valeur n'arrive plus parfois dans certaines entreprises, celles qui sont les plus financiarisées, qui trouvent toujours des solutions pour faire partir l'argent quelque part, mais jamais dans la poche des travailleurs. C'est aussi toute cette colère qui s'exprime et si on ne revoit pas ces conditions-là, effectivement, il n'y a pas de place pour cette réforme. Aujourd'hui, moi, je suis assez inquiet, comme beaucoup, je pense, sur le moment dans lequel nous sommes et ce dans quoi le gouvernement nous a précipités, en essayant d'imposer une réforme que les Français ne comprennent pas. Ils ont raison de ne pas la comprendre, parce qu'elle est incompréhensible.

Venons-en à cette session. Nous examinerons le compte administratif 2022. Notre collègue Mathieu GLAZ développera notre vision. Ce qui est clair, c'est que notre département a les moyens de réaliser des investissements nécessaires à la transition écologique et sociale, les moyens aussi de mieux accompagner les personnes en insertion, d'agir pour la prévention et la sécurité, de renforcer les secteurs où il manque des postes, dans certains CMS. Nous ne pouvons nous satisfaire de ces moyens pour agir quand, sur nos territoires ruraux et urbains, partout, les acteurs sociaux nous disent l'explosion des demandes et les manques de moyens pour agir. Nous le disions en décembre, mais permettez-moi de revenir sur cette question de la politique logement de notre département qui, à l'heure des premiers pas de l'imposant Morbihan Habitat, n'est pas sans poser question. En premier lieu, cette politique logement interroge, car habiter dans le Morbihan relève du parcours du combattant, pour tout le monde

et encore davantage pour les plus défavorisés, nos jeunes, les jeunes familles. Tout ceci est préoccupant pour les Morbihannaises et Morbihannais, mais également particulièrement pour les publics pour lesquels le département se doit d'être garant au regard de ses compétences et obligations réglementaires. Mais notre demande aujourd'hui, déjà exprimée dans cette assemblée, se résumera à une demande générale : mettre en place un plan départemental de l'habitat. Nous avons véritablement besoin de ce plan stratégique pour être au rendez-vous de ce que nous demandent beaucoup d'habitants ou ceux qui voudraient devenir des habitants du Morbihan. Dernier point en matière de logement : lors de notre dernière session, à notre demande, vous indiquiez être prêts à redéfinir les règles du FSL. Maintenant, nous souhaitons que cela devienne concret. Pouvez-vous nous dire ce qu'il en est ? Nous sommes disponibles pour rapidement y travailler.

J'en viens maintenant au plan départemental d'insertion. Notre collègue Catherine QUERIC interviendra sur le sujet. Je m'attarderai personnellement uniquement sur le non-recours aux droits, 30 % d'après les statistiques nationales. Certains y voient une source d'économie pour les collectivités. Nous concernant, nous y voyons un investissement social. En effet, en matière d'insertion, plus les personnes sont accompagnées tôt, plus vite et plus facilement elles peuvent reprendre pied et s'insérer de nouveau dans le marché de l'emploi. Le pragmatisme en la matière, c'est de construire des politiques engagées, volontaristes pour permettre aux personnes au plus vite d'accéder à leurs droits. Vous envoyez un signal inverse dans le PDI.

Un mot sur le passage à 90 km, et je vais complètement changer de sujet, de certaines routes départementales, tel que vous le souhaitez. Nous échangeons avec des élus du territoire. Pour beaucoup d'entre eux, c'était un non-sujet. Cela n'apparaît pas à leurs yeux et à ceux de leurs concitoyens comme une priorité. Nous avons détaillé dans un communiqué de presse pourquoi cela nous semble une mesure qui n'a que trop peu de sens dans la période dans laquelle nous sommes. Je n'y reviendrai pas. Je ne le détaillerai pas ici.

Avant de finir sur un autre mouvement social, j'ai noté une nouvelle attaque sur la question de l'énergie, du nucléaire en général. Je suis désolé, je suis obligé d'y répondre. Vous dites qu'aujourd'hui, on paye l'électricité cher parce qu'il n'y a pas de production électrique, qui vient d'Allemagne. Nous sommes bien d'accord. François HOLLANDE a beaucoup de défauts, mais il a fermé deux centrales nucléaires. Ce qui est plutôt une qualité, me concernant. Aujourd'hui, on a 14 réacteurs arrêtés. On en a eu jusqu'à 22 dans l'hiver. Le problème du nucléaire, c'est ses défaillances multiples. Il n'y a pas une semaine où on ne découvre pas des fissures dans les réacteurs. Aujourd'hui, on voit bien que ce modèle, qui répondait à une période, et qui paraissait être une solution absolument pérenne à l'époque où il a été construit... aujourd'hui, j'en vois une fragilité terrible, d'abord parce que cela ne fonctionne pas. Cela fonctionne de moins en moins. Les réacteurs sont de moins en moins disponibles. Par ailleurs, par rapport au changement climatique, nous aurons des problèmes majeurs. Déjà, l'été dernier, le manque d'eau a fait que nous avons été obligés de réduire certains réacteurs en termes de production. En plus, en envoyant une eau très chaude dans les fleuves notamment, nous avons déséquilibré la biodiversité. Aujourd'hui, les phénomènes extrêmes climatiques ne nous permettent pas, à mon sens, de miser sur les réacteurs nucléaires. En tout cas, il faudra accepter dans ce cas-là qu'à certaines périodes, ils soient arrêtés. Tout cela nous amène à penser que c'est bien un mix électrique important, prenant en compte un mode de production basé sur les renouvelables qui fera que nous serons résilients. Par ailleurs, si on décidait de reconstruire des réacteurs nucléaires comme le souhaite le Président MACRON, nous savons que nous sommes partis pour 10 à 15 ans de construction de réacteurs avant qu'ils commencent à produire leurs premiers mégawatts heure. Il est clair que ce n'est pas là-dessus qu'on doit miser pour décarboner nos activités. Puis on ne parle que de l'électricité. Les mobilités, plein d'autres systèmes ne fonctionnent pas sur l'électricité. Même si la motorisation électrique est en train de progresser, elle pose d'autres problèmes par ailleurs. C'est une solution, mais qui n'est pas que sans défaut. Attention donc à ne pas focaliser l'ensemble de nos débats sur l'énergie, sur la question du nucléaire ou non. À mon sens, c'est un pari risqué pour l'avenir au vu du changement climatique. Quoi qu'il arrive, les 15 ans qui viennent, nous devons miser sur autre chose parce que les réacteurs, nous avons du mal à les construire eu égard à Flamanville.

Je finirai par un autre mouvement social, celui des étudiants des écoles supérieures d'art. Les étudiants occupent les écoles de Brest, Quimper, Rennes et Lorient pour dénoncer le

désengagement de l'État et la mort programmée de ses enseignements supérieurs si rien n'est fait. Les demandes à l'État sont principalement la compensation de l'exonération des frais d'inscription pour les élèves boursiers des écoles, la compensation de la revalorisation du point d'indice des agents territoriaux actuellement non applicable aux établissements publics de coopération culturelle, la recherche d'un équilibre de financement structurel de l'État entre écoles nationales et territoriales, dont l'écart de dotations se creuse. Évidemment, je pense qu'on peut être d'accord ici sur ces demandes faites à l'État. C'est bien, mais ça ne mange pas de pain et ça ne change pas fondamentalement, pour le moment, les choses. Je pense qu'il faut vraiment qu'on fasse un peu pression sur l'État. Pour autant, le département du Morbihan, propriétaire de Kerguéhennec, lieu d'exposition d'arts contemporains, qui a vu notamment en fin d'année dernière l'exposition de jeunes artistes de l'EESAB... et le département, ayant fait de l'éducation culturelle un axe de ses politiques publiques, peut faire plus en matière d'aide à l'ESAM. Le département ne finance à ce jour que 23 000 € sur le fonctionnement et à peine 11 000 € en investissement. M. le président, pouvez-vous vous engager à faire plus en la matière ? Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup pour votre intervention. Je me permettrai de répondre à quelques points. Mais je laisse la parole à Ronan LOAS, notre porte-parole du groupe de la majorité.

M. LOAS – Merci, M. le président. Sans rebondir sur le dernier point évoqué par Damien GIRARD, c'est effectivement une belle exposition qui permettrait au département d'agir sur l'enseignement des arts. Toutes les écoles sont de manière générale en difficulté structurelle. Cela pose toutes les questions de leur financement. C'est l'occasion aussi de faire un petit rappel pour dire que nous aurons le vernissage de printemps, qui s'appelle « *Après nous, le déluge* », avec deux artistes. Nous aurons en particulier la présence de l'ambassadeur du Liban. Voilà pour l'instant culturel. Cela fait aussi du bien de parler un peu culture, parfois aussi sur un regard très positif.

Je ne rebondirai pas forcément sur tous les sujets. Je crois qu'il y a quelques années, et on a tendance à l'oublier, on a vécu le phénomène des gilets jaunes. Nous l'avons évoqué. Certains n'étaient pas encore dans cette assemblée, mais on annonçait déjà un peu en amont ce ferment de colère sociale, de déclassement, etc. On pourrait sociologiquement ou même historiquement retracer les origines de cette colère, qui s'était éteinte. À l'époque, les maires avaient joué un rôle majeur dans le fait de traiter à la fois dans le grand débat... je n'évoquerai même pas ce à quoi cela a servi, mais du moins, nous avons ouvert nos salles. Nous avons débattu. J'y avais passé aussi énormément de temps. Soulignons aussi une forme de vacance des parlementaires, moins connectés au territoire. On ne refera pas le débat sur le non-cumul. Malgré tout, ce détachement et cet éloignement du parlementarisme font aussi que nos citoyens questionnent de plus en plus les élus. Il faut dire aussi qu'il y a trois ans, et nous sommes, pour certains maires, à mi-mandat... depuis trois ans, on gère une succession de crises. Ce jour est un triste anniversaire, puisqu'il y a trois ans, on rentrait en confinement, un 17 mars 2020. On se retrouve trois ans après et on a tendance à ne plus parler de la Covid alors que notre société et un certain nombre de débats restent à éclairer au regard de ce que nous avons vécu à la fois sur le premier confinement et sur ces dernières années. On pourrait évoquer tous ces défis. J'ai un mot qui me vient plus à l'esprit. C'est le terme de vertige, finalement. Parce que je pense qu'il y a une partie de nos citoyens qui ne comprennent plus les enjeux de transition écologique... je reste persuadé que tout le monde est conscient de cette crise climatique. L'été dernier a été un peu une forme de paroxysme, mais qui n'en sera plus un, qui va tomber dans une normalité avec cette pénurie de ressources. Nous sommes déjà toutes et tous en train de réfléchir à comment va se passer l'été 2023, si on est sous le coup d'un arrêté préfectoral, comment on pourra arroser, comment on pourra défendre nos populations. Je sais qu'à nouveau, les maires et le département ont été engagés sur la couverture des incendies de l'été 2022. L'évolution de nos territoires et de nos villes... je suis en train de travailler à un réaménagement d'un secteur côtier, il y a naturellement dans la feuille de route à se demander comment l'adapter pour que sur le sujet du recul du trait de côte, sur le sujet des espaces publics, on s'adapte aussi à ces crises. Pour une partie de nos citoyens, c'est aussi un sujet de vertige. Il y a les fameuses zones sur lesquelles certains de nos concitoyens ne pourront plus accéder, principalement celles et ceux qui n'ont pas des véhicules

adaptés. Rappelons-nous du début de la crise des gilets jaunes. C'était une histoire de fiscalité, ou de taxe liée au carburant. Nous avons un certain nombre de vertiges.

Des vertiges, nous avons l'explication du directeur général délégué sur ce qui se passe à nos frontières. Je ne suis pas intervenu parce que je ne pourrais pas être synthétique sur un sujet qui, quand on y est allé, nous touche encore plus. Je serais sois trop dans l'émotion... il faut se dire que finalement, ce qui se passe en Ukraine, c'est aussi nous protéger si à un moment, l'Ukraine arrivait à lâcher. Je crois que les anciens pays du bloc soviétique ont très bien compris ce qui se jouait en Ukraine. Il y a également le vertige migratoire. J'ai apprécié l'intervention. Cela replace aussi le rôle du département, à la fois sur l'accueil des mineurs isolés, mais aussi en termes d'intervention pour aider à reconstruire, à accompagner. Je crois que c'est un défi pour certains de nos concitoyens, parce que ce sujet migratoire clive. Le danger de tout cela, ce serait qu'en 2027, et je raccourcis mes propos, on ait l'accession au pouvoir d'un parti extrémiste qui pourrait utiliser un certain nombre de dispositions écrites dans nos lois, dans notre Constitution, et qui emmènerait bien plus de mal que ce que nos citoyens pensent à l'instant 'T'.

Voilà pour redonner une forme de note de situation. Dans tous les cas, j'ai retrouvé dans vos propos un certain nombre de points d'accord sur lesquels nous n'avons pas à réinterroger la relation au travail. Nous n'avons pas redressé le diagnostic, pour reprendre la réforme des retraites. Nous sommes, élus locaux, habitués à toujours avoir un diagnostic partagé avant d'effectuer. Je crois que c'était aussi une attente, puisque la réforme était appelée par de nombreux syndicats. Si on reprend, il fallait réformer, remettre de la justice sociale, de l'équité, s'adapter aux nouvelles modalités de travail. L'après-crise Covid nous crée aussi plein d'évolutions : le télétravail, l'accueil de nouvelles populations sur notre territoire. Il s'agit de savoir comment on envisage finalement notre vie tout au long de cette vie professionnelle, et après.

On parle souvent de stratégie, de programme. On verra dans le débat sur le compte administratif qu'il y a certes un programme pour lequel nous avons été élus, qui entraîne un budget. Mais il y a une stratégie, qui dépasse naturellement le temps du programme appliqué dans le département. C'est la bonne gestion, et surtout le respect des deniers de nos concitoyens, et surtout de l'impôt dans une période de forte tension du pouvoir d'achat qui est aussi un vrai sujet pour tous nos concitoyens, de tout revenu. La gestion est bonne. Le terme de rigueur évoqué, il faut le voir naturellement sur le sens d'être rigoureux. Je crois que c'est un mot totalement sérieux, qui fait aussi écho à ce défi de la dette : 3 000 Md€ de dettes. Un point de dette en plus, c'est 45 Md€, si on met en rapport avec le sujet des retraites, en remettant des masses. Moi, je suis issu du contrôle bancaire, mais il y a également le sujet américain de la faillite de la Silicon Valley Bank. On nous dit que cela va bien se passer, qu'il n'y aura pas d'impact. Des marchés ont déjà sursauté. Mais c'est aussi un vrai enjeu de dégradation du marché bancaire. Parce qu'on ne peut pas laisser les banques tomber. Parce que c'est aussi le rôle de protéger les épargnants. Mais cela pourrait dégrader, par notre note, le fait d'impacter le coût de la dette. On pourrait se dire que c'est 45 milliards pour un point, mais avec une dégradation de 90 milliards ou plus à chaque évolution. Ce qui serait pour nous un danger bien plus important que cet équilibre de la réforme des retraites. Là, cela pourrait entraîner, comme on a pu le voir dans certains pays quand il y avait des faillites bancaires, des vrais plans de rigueur, des problèmes de déconstruction des services publics et des solidarités les plus importantes. C'est vrai que dans ce contexte, le département adopte une position de vigilance face à cette crise embryonnaire. C'est pourquoi, je pense que la faiblesse de notre dette représente un avantage, ainsi qu'une garantie. Parce qu'à la fois, nous sommes autonomes, nous avons une capacité à agir. Surtout, nous avons une capacité à innover, comme on a pu l'évoquer sur un certain nombre de nos politiques.

Cette capacité d'action va nous permettre de répondre utilement et concrètement aux besoins spécifiques de nos populations. Je pense en particulier à cette aide sociale dédiée aux éleveurs de volailles les plus modestes, qui sont plongés dans une situation de fragilité à cause de la grippe aviaire. Le Morbihan a une longue tradition agricole. Face à la détresse de certains éleveurs, il semble impératif de leur manifester notre soutien. Ce dispositif a été pensé comme un fonds de secours à la fois souple et réactif. Cela fait aussi suite au salon de l'agriculture, mais aussi à des défis qui sont ceux de l'évolution du modèle agricole breton. L'action sociale

est donc au cœur des préoccupations de l'activité départementale. Nous le prouvons avec ce bordereau sur le programme départemental d'insertion. L'insertion porte en elle la question du travail. Nous avons déjà eu une part du débat pendant les propos préliminaires, mais le contexte socio-économique a beaucoup évolué depuis la crise sanitaire. Notre territoire connaît une reprise d'activité avec un des plus faibles taux de chômage de France, 6 %, contre une moyenne nationale de 7,3 %. Il faudra mobiliser une agilité certaine pour améliorer ce chiffre, car ce dernier rempart reste l'inadéquation des compétences et des ressources des demandeurs d'emploi aux besoins des entreprises. On sait qu'on a encore ces personnes éloignées de tous les dispositifs et sur lesquelles il faut en permanence adapter nos dispositifs d'insertion. Les métiers de la restauration, des services à la personne offrent de nombreux débouchés pour qui en accepte les contraintes. D'ailleurs, permettez-moi de rappeler que nous sommes le 17 mars, officiellement journée des aides à domicile. C'est l'occasion ici, publiquement, au nom de la majorité, de saluer leur action si nécessaire. Pour pallier ces difficultés, le département propose un plan en quatre parties, en donnant la priorité à quatre enjeux : l'aide à la mobilité pour accéder au travail, un accompagnement vers les métiers en tension, un soutien particulier à des publics spécifiques comme les jeunes actifs de 25 à 35 ans, un renforcement entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion. Comme je vous le disais, parler d'insertion, c'est parler d'emploi, de travail, mais c'est avant tout parler d'estime de soi et de respect de l'humain, permettre à tous de subvenir à leurs besoins plutôt que de demander de l'aide publiquement, parce qu'il y a également beaucoup de pudeur. Nous sommes tous, du moins pour les maires, présidents de nos CCAS. Nous connaissons la difficulté d'aller demander de l'aide. On parle souvent d'assistanat, mais je ne crois pas à cette notion. Je crois surtout à la difficulté d'aller chercher tous ces publics. Nous savons tous très bien qu'une fois le cycle interrompu, il est parfois difficile de retrouver un emploi. Chacun peut sombrer dans une spirale infernale et ne pas se relever. Il y a 12 699 foyers allocataires du RSA dans notre département. Nous, élus de la majorité, avons l'intime conviction de pouvoir leur permettre de trouver un travail. C'est bien cela que nous devons valider. Pour autant, ces aides seront bien évidemment conditionnées à un contrôle de bon usage de ces dernières. Si nous dépensons l'argent public en aides, il me semble tout à fait naturel de s'assurer de la sincérité de l'engagement, de les aider, de les adapter, etc. Il n'y a pas de droit sans devoir. Nous serons légitimement attentifs au respect des engagements de toutes les parties.

Enfin, mes chers collègues, je conclurai mon propos en rappelant que le département, comme les autres collectivités territoriales, obéit à des règles très strictes en matière budgétaire. Ces règles sont une bonne chose. Elles servent de guide à la gestion très fine et efficace des finances départementales. Je vous remercie et je crois en tout cas au débat toujours apaisé que nous avons dans cette assemblée, malgré les différences de territoires et de propositions politiques. Merci à toutes et à tous.

LE PRÉSIDENT – Merci, Ronan. Je souscris tout à fait au dernier point. Nous avons des divergences, et c'est normal qu'il y ait deux groupes en matière de démocratie. Il y a deux départements de France qui n'ont pas d'opposition. Ici, on a la chance d'avoir un débat de qualité. Mais nous sommes loin de la caricature de ce qu'on peut voir à l'Assemblée nationale. Je remercie en cela le groupe de l'opposition.

Deux ou trois éléments néanmoins : sur les retraites, vous citez le rapport du COR. Vous l'avez sans doute lu. L'avantage de ce rapport, c'est que tout le monde peut y trouver tout ce qu'il veut. On a un peu tout ce qu'il faut. C'est comme chez Casto, on y trouve tout ce qu'on veut. Ce rapport est moyennement établi. Simplement, la question a finalement été assez mal posée, parce que nous avons avant 4 actifs pour 1 retraité. On est passé à 1,7 actif pour 1 retraité. Tout le monde n'a pas fait beaucoup de mathématiques, mais chacun voit qu'il y a un petit problème quelque part. Deuxièmement, à l'époque, on vivait cinq ans en retraite, en âge moyen. Maintenant, on vit 24 ans, parce que la retraite est cinq ans plus tôt et on vit beaucoup plus. On a donc 24 ans contre 5. Il y avait 4 actifs pour 1 et maintenant, on est à 1,7 pour 1. Il n'y a pas besoin d'être grand clerc pour voir qu'il y a un petit souci quelque part. Finalement, si on avait posé la question aux Français, par un QCM par exemple, il y a trois solutions : on augmente les cotisations patronales et individuelles, et vous voyez votre salaire baisser, on diminue les pensions, ou on augmente la durée de cotisation. Voilà la question, au fond. Je ne sais pas quelle réponse nous aurions eue. Là, on demande si on veut travailler plus. On ne dit pas qu'il y a des alternatives. On pense qu'on pourrait continuer à travailler la même durée,

sans cotiser plus, être payé autant, voire avoir plus de pensions et avoir toujours moins de cotisants pour les retraités. Cela ne fonctionne pas. C'est pour cela que je dis qu'une réforme est nécessaire.

Vous avez parlé du programme départemental de l'habitat. Là, je vais vous répondre avec un avis favorable. Nous avons d'abord une réunion lundi prochain, de préfiguration, avec David ROBO, Fabrice LOHER, les présidents des collectivités qui sont membres notamment du syndicat mixte, pour discuter d'une trame de ce que pourrait être la stratégie départementale de l'habitat. L'idée, c'est que cela vienne assez rapidement en débat devant nos commissions respectives. J'ai toujours dit que cette stratégie départementale de l'habitat, on l'élaborera. Avant qu'elle ne soit adoptée par le syndicat mixte, elle devra être débattue dans chacune des assemblées, donc ici, au sein du département. Mais il y aura du travail en commission d'abord et il y aura aussi, pourquoi pas, dans les entretiens du Morbihan qu'on a lancés... dans toutes les collectivités, on a lancé des débats parce que nous devons débattre avec les collectivités. Oui, vous avez raison, il faut une stratégie départementale, un plan départemental de l'habitat, pour poser les choses et déterminer aussi les moyens qu'on y met.

Sur le FSL, vous m'avez interrogé. Je vous avais donné un avis favorable sur le fait qu'on puisse revoir le FSL. Une première mouture a déjà été élaborée. On reste sur l'objectif qu'on s'était fixé, qui est le passage en juin prochain, parce qu'il faut une décision modificative. Si on le fait en septembre ou novembre, on aura quasiment perdu un an. On essaie donc de tenir l'objectif qu'on s'est fixé, c'est-à-dire juin. Mais comme il faut passer une décision modificative... parce qu'une révision du FSL, ce n'est pas pour le baisser. Il faudra donc sans doute passer une DM là-dessus.

Sur les 90 km/h, forcément, vous êtes élus d'un canton-ville. Il n'empêche que j'ai choisi que les 249 maires du département puissent être associés. Nous avons fait une liste des routes potentiellement éligibles. Cela ne veut pas dire qu'elles y seront toutes. Parce qu'on a pris des critères de largeur, des critères de longueur sans obstacle et ainsi de suite. Je parle sous le contrôle de Gérard, et on a fait cinq réunions territoriales. De certaines réunions remonte le mécontentement de certains maires, qui nous demandent pourquoi nous n'avons pas mis d'autres routes et qui nous disent que nous devrions en mettre d'autres. J'étais aux vœux de la commune du Saint, avec Dominique LE NINIVEN. Je n'ai pas pu finir mon discours sans être applaudi. D'habitude, les gens sont courtois et applaudissent à la fin. Là, ils ont applaudi pendant le discours, quand on a dit qu'on allait revenir aux 90 km/h. La sénatrice était présente. Il y a donc aussi dans certains endroits une vraie attente de mesures qu'ils ne comprennent pas. Il y en a un qui m'a dit, de manière humoristique, « *Tous les services publics disparaissent de chez nous. Il reste les gendarmes en ferraille qui nous flashent de temps en temps. C'est ça, les derniers services publics qui restent dans nos territoires.* » Il y a donc dans les territoires ruraux un profond mécontentement là-dessus. Le nombre de routes éligibles est sans doute à 7-8 % aujourd'hui. Mais à l'issue du débat, certains maires ont déjà pointé parfois à juste titre que telle section ne pouvait pas y être. On sera sans doute d'ailleurs en dessous de cela. À l'inverse, d'autres ont dit qu'il faudrait peut-être en rajouter. C'est justement le fruit de la concertation avec l'ensemble des élus. Il n'y a pas d'urgence absolue. On fera cela dans le courant de l'année. On avance. Mais moi, j'ai souhaité qu'il y ait cette concertation avec l'ensemble des maires. Mais 93 % des routes, voire plus, ne seront pas à 90 km/h. Nous ne sommes pas comme certains départements qui ont choisi de tout passer à 90 km/h. Pour prendre juste un exemple, quand vous allez de Lorient à Roscoff, du moins de Caudan à Gourin, avouez qu'à certains endroits, c'est quand même compliqué. Il faut freiner sans arrêt pour respecter les 80 km/h. Il y a sans doute quelques éléments excessifs.

Sur le nucléaire, cela reste une ligne de partage entre nous. Il faut bien que nous ayons des points de désaccord. Vous dites que ce n'est pas de la faute de ce brave M. HOLLANDE. Quand même, quand on a fait voter une loi pour réduire à 50 % la part du nucléaire, quand on fait voter une loi qui prévoit la fermeture de 24 des 58 réacteurs nucléaires, que font les ingénieurs ? Ils ont compris que l'avenir n'était pas dans le nucléaire. Ils s'en vont. Nous avons donc perdu de la technologie. Il ne faut pas s'étonner, aujourd'hui, que nos réacteurs ne fonctionnent plus, parce que nous avons perdu de la compétence. On n'investit plus dans le nucléaire. Je rappelle juste que la Première ministre disait « *certains l'ont dit, nous, on l'a fait* », en parlant de fermeture. La même revient un an après nous dire qu'on va rouvrir le nucléaire.

Moi, j'ai du mal avec le manque de constance en politique. Au moins, avec de GAULLE, et cela faisait longtemps que je ne l'avais pas cité, on savait où on allait. Le nucléaire a toujours été, et le Président SARKOZY l'a redit hier... de GAULLE, POMPIDOU, GISCARD, MITTERRAND, CHIRAC, SARKOZY : il y a eu une constance sur la position sur le nucléaire. Le point de rupture a été avec HOLLANDE. Oui, il porte à mes yeux une forte responsabilité dans tout ce qui se passe.

Je vous propose que nous abordions les sujets inscrits à l'ordre du jour. Nous allons passer aux réjouissances financières. Pour cela, notre sénatrice va nous rapporter le premier point, qui est l'arrêté des comptes du département pour 2022, le compte administratif et le compte de gestion. Je vais rester écouter la sénatrice. On le fait d'ailleurs toujours avec plaisir. Je resterai pour le débat, pour répondre aux questions. Par contre, les textes prévoient que je sorte. Je laisserai à ce moment-là notre première vice-présidente procéder aux opérations de vote.

Mme JOURDA, la parole est à vous.

Arrêté des comptes départementaux de 2022

Compte administratif et compte de gestion

Mme JOURDA, rapporteur de la 1^{ère} commission – Je vous remercie, M. le président. Pour commencer les réjouissances, effectivement, mes chers collègues, ces chiffres sont réjouissants, comme vous avez pu le lire dans les rapports. Le compte administratif, je vous le rappelle en un mot, parce que je pense que chacun d'entre vous sait ce qu'est un compte administratif, c'est en fait le parallèle que nous établissons entre les prévisions que nous avons faites et qui sont inscrites au budget, et les réalisations effectives en dépenses et en recettes, s'agissant tant du fonctionnement que de l'investissement. Ce sont les résultats comptables de l'exercice précédent.

Sur le compte administratif 2022, sur le budget principal, nous avons un résultat excédentaire de 108,66 M€ contre un peu plus de 94 M€ l'année précédente. Je précise, même si c'est à la marge, que ces résultats intègrent un résultat comptable qui est celui des établissements Le Coutaller et Kérentrech, les deux collèges lorientais, un résultat qui est constaté à hauteur d'une somme de 159 000 €, puisqu'ils ont fermé et que des ajustements se feront ultérieurement. Ce compte administratif se caractérise de la façon suivante :

- S'agissant d'abord du fonctionnement, sur les recettes réelles, environ 790 M€ avec un taux d'exécution de presque 110 %. C'est donc une augmentation. De quoi s'agit-il ? Le produit de la fiscalité directe, de presque 38 M€, un peu inférieur au produit 2021, le produit de la fiscalité indirecte, et vous savez que lorsque nous parlons de fiscalité indirecte, nous parlons principalement des DMTO, les droits de mutation à titre onéreux, qui se sont maintenus à un haut niveau 2022, un peu supérieur à celui de 2021, un peu plus de 186 M€. Nous avons le produit de la fiscalité reversée, d'environ 308 M€, qui augmente de 6,7 % par rapport à l'année précédente. C'est globalement une fraction du produit de la TVA, qui compense le transfert de la taxe sur le foncier bâti qui a été transférée aux communes. Enfin, nous avons les dotations de l'État, de presque 136 M€. C'est sensiblement identique à la somme de l'année précédente.

Face à ces recettes de fonctionnement de l'ordre de 790 M€, des dépenses de fonctionnement, des dépenses que l'on dit réelles puisqu'elles ont été exposées : un peu plus de 608 M€. Elles augmentent de 5 %. Les dépenses d'aide sociale augmentent de 5,4 %, à un peu plus de 387 M€ en 2022. C'était, je vous le rappelle, en 2021, de l'ordre de 367 M€. Vous voyez une augmentation importante. Pour parler de trois politiques sectorielles qui sont tout aussi importantes : personnes handicapées, + 10,9 %, protection de l'enfance, + 9 %, personnes âgées, + 8,6 % pour les dépenses de fonctionnement.

- Pour l'investissement, les dépenses réelles d'investissement sont de l'ordre de 184 M€ en 2022. Elles étaient de 159 M€ environ l'année précédente. Hors dette, elles s'élèvent à 161 M€, presque 162. Il y a 88 millions en dépenses de maîtrise d'ouvrage direct, un peu plus de 73 millions en subvention d'équipement, avec un niveau de réalisation de 84,71 %. C'était un peu supérieur en 2021, à 85,80 %. Pour l'investissement toujours, les recettes : 16,88 M€, avec le FCTVA pour plus de 11 M€ et aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2022. Notre autofinancement brut s'améliore en 2022 : 180,56 M€ contre 176,07 M€ en 2021. Bien sûr, notre autofinancement net s'améliore aussi, à 159 M€ environ contre 154 M€ l'année précédente.

En ce qui concerne plus particulièrement les espaces naturels sensibles, nous avons des recettes cumulées qui s'élèvent à 5,68 M€, pour un montant de dépenses de 6,24 M€, soit un besoin de financement de 1,56 M€. Il vous sera proposé de le faire supporter par le budget départemental. Le stock de dettes est en recul de 15,87 %, à un peu plus de 118 M€ fin 2022 contre 141 M€ fin 2021. L'encours des autorisations de programme et à un peu plus de 311 M€ fin 2022.

En conclusion, sur ces chiffres que nous avons évoqués rapidement, le président nous propose :

- premièrement d'arrêter le compte de gestion 2022 du budget principal aux résultats présentés par le responsable du service de gestion comptable de Vannes, en exacte conformité avec ceux du compte administratif ;
- deuxièmement d'adopter le compte administratif 2022 du budget principal arrêté conformément au document budgétaire joint ;
- troisièmement d'arrêter la situation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement telle qu'elle figure dans l'état récapitulatif annexé aux documents budgétaires ;
- et, quatrièmement, de constater le besoin de financement de la politique des espaces naturels à l'issue de l'exécution 2022, à la somme de 1 561 995,05 €, et d'en assurer le financement par des recettes du budget général.

Tout cela a donné lieu à un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci, Mme la présidente. Y a-t-il des interventions sur ce rapport financier ?
M. GLAZ.

M. GLAZ – M. le président, chers collègues, voilà bientôt deux ans que nous sommes élus dans cette vénérable maison. Le rythme budgétaire fait pourtant de ce compte administratif le premier qui soit entièrement de votre main, M. le président, le fruit de vos choix politiques portés et entérinés par l'actuelle majorité départementale. Il appelle de la part de notre groupe plusieurs commentaires.

On y constate tout d'abord des recettes de fonctionnement en forte progression : + 9,7 %, c'est-à-dire 87 M€ de plus qu'en 2021, pour un total avoisinant le milliard d'euros, 979 M€ exactement. Ce n'est pas le seul fait du report de l'excédent 2021, puisque les recettes réelles de fonctionnement ont à elles seules augmenté de 35 M€, de 4,6 %. Elles proviennent pour près d'un quart, 23,6 %, des droits de mutation. Leur niveau déjà élevé en 2021 a été plus qu'égalé en 2022, avec un encaissement de 186 M€. Pour rappel, 130 M€ étaient inscrits au budget primitif 2022. Et c'est un chiffre qu'il convient de mettre aussi en regard des 140 M€ qui ont été inscrits au budget primitif 2023. On est toujours dans cette logique de minoration des recettes.

En ce début d'année, il est difficile, il faut tout de même le signaler, de dégager une évolution des DMTO dans le Morbihan, pour des raisons en particulier de réorganisation des services fiscaux. Mais dans certains départements voisins, si une tendance baissière se dessine, les droits de mutation se maintiennent globalement à un niveau élevé. Il serait étonnant qu'il en aille différemment chez nous. Plus que la fiscalité indirecte, c'est la fiscalité reversée qui s'est avérée dynamique, avec plus de 118 M€ supplémentaires par rapport à 2021, essentiellement dus à un encaissement plus important de la fraction de TVA. Avec 14 M€ supplémentaires, + 9,5 %, ce produit a représenté 20 % des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Cette tendance, compte tenu de l'inflation, pourrait se confirmer au cours du présent exercice. On pourrait s'en satisfaire pour les finances morbihannaises si on occultait le caractère profondément inéquitable de cet impôt, qui pèse lourdement sur les personnes fragiles que le département a justement pour mission d'aider. On peut douter que les assises des finances publiques qui ont été annoncées par le ministre LEMAIRE pour les prochaines semaines aillent dans un sens d'une plus grande justice et d'une plus grande clarté du financement des collectivités territoriales. Dans le même temps, les dépenses de fonctionnement ont augmenté à un rythme plus faible que les recettes. Tout en saluant la hausse des dépenses de solidarité entre 2021 et 2022, il faut rappeler que c'est en partie la conséquence de décisions prises par l'État qui se sont imposées à la collectivité, et je pense notamment au Ségur. Dans le champ du social toujours, la collectivité réalise des efforts réels en mettant à niveau ses dépenses en faveur des personnes handicapées, des personnes âgées et la protection de l'enfance. Mais la baisse des dépenses d'insertion pour la deuxième année consécutive ne cesse de nous

interroger. En évoquant le PDI, ma collègue Catherine QUERIC s'exprimera plus précisément sur ce point.

Entre des recettes de fonctionnement en hausse et toujours dynamiques, des dépenses de fonctionnement qui augmentent à un rythme moindre, il se dégage logiquement une forte épargne. Elle a permis de plus investir, une nouvelle fois sans emprunter, comme c'est le cas depuis 2018. La dette continue donc d'être réduite. On le verra dans le rapport ad hoc qui suit celui-ci. Tout cela donne un résultat de clôture spectaculaire. Avec un brin de candeur, je m'étonnais l'an passé du niveau record de l'excédent budgétaire 2021, 94 M€. Le record n'aura pas tenu plus d'un an, puisque l'excédent 2022 se monte, et cela a été dit aussi, à 108 M€. Est-ce là le signe d'une collectivité en bonne santé ? Comptablement, oui, il serait difficile de dire le contraire. Politiquement, nous considérons que non. Couvrons-nous au mieux tous les besoins ? Sommes-nous au rendez-vous des enjeux en termes de logements, de prise en charge des personnes en perte d'autonomie ? Vous avez rappelé vous-même, M. le président, ces sujets dans votre discours. Vous avez dessiné quelques pistes et on sera très vigilant sur ce que vous ferez ou ne ferez pas dans les mois à venir. Mais en évaluant plus justement les recettes, les dépenses de fonctionnement auraient pu être augmentées dès l'exercice passé afin d'apporter un meilleur service public départemental aux Morbihannais. Les capacités d'investissement n'ont jamais été aussi importantes qu'aujourd'hui. Nous avons les moyens de réaliser les investissements nécessaires à la transition écologique et sociale. L'obstacle est moins financier que politique. Tout ce qui n'est pas fait aujourd'hui coûtera plus cher demain.

Je l'ai dit, ce compte administratif résulte de vos choix politiques. Ce ne sont pas les nôtres. Nous allons le montrer au long de cette session. Par conséquent, nous nous abstiendrons sur ce rapport. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup de saluer les bons résultats du département. Ils sont là, on les assume. Ils sont le fruit de deux choses : d'une part, des recettes supérieures à ce qu'on a prévu, vous l'avez dit, qui, pour certaines, ne sont pas directement dans nos mains. Il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître. C'est notamment les droits de mutation. Sur la fraction de TVA, qui a été supérieure à ce qu'on avait imaginé, on a 9 ou 10 millions supplémentaires, tant mieux. Ce qui nous permet justement de préparer l'avenir avec beaucoup d'ambition. On a voté un plan pluriannuel d'investissement très ambitieux. Pourquoi il est ambitieux ? Parce que justement, on a les ambitions, on a les moyens de pouvoir le financer. Nous assumons d'avoir des bons résultats. Après, c'est aussi dû à une maîtrise des charges de fonctionnement. C'est une constante dans ce département. Mon prédécesseur et les autres présidents avant ont toujours fait attention à la dépense publique. Ce qui singularise le département par rapport à d'autres. D'aucuns verront le fait qu'il n'ait jamais basculé politiquement aussi dans cette bonne gestion.

Ce qu'on peut dire, c'est que vous nous interrogez sur la baisse des dépenses d'insertion. Moi, je m'en réjouis parce qu'en fait, comme la plupart de l'enveloppe... il y a deux parties dans l'enveloppe. Il y a une partie avec les prestations de RSA. L'autre partie, ce sont les crédits affectés à l'insertion. Les crédits n'ont pas baissé. Ce qui a baissé, c'est concrètement le nombre d'allocataires RSA. On a perdu 2 000 et quelques allocataires RSA, 2 500 pour schématiser, en moyenne sur l'année. Cela fait donc moins de dépenses publiques, 5 ou 6 millions en moins. Tant mieux, j'y vois le résultat du plein-emploi, puisqu'on est même à 5,7 - 5,8 %. Notre politique d'insertion est volontariste. Elle porte ses fruits dans une dynamique générale du plein-emploi. Cela coûte moins cher. Moins une politique d'insertion coûte cher, mieux c'est. Cela veut dire qu'elle a été efficace, sans réduire les crédits d'insertion. Pour nous, c'est plutôt une bonne chose que ces crédits aient diminué. C'est juste parce qu'il y a moins d'allocataires.

Vous dites que parce que nous aurions pu mieux anticiper nos recettes, alors nous aurions pu créer de la dépense de fonctionnement. Je vais répéter, parce que je radote un peu. Effectivement, à notre niveau, nous pensons toujours que nous n'irons pas créer des dépenses de fonctionnement pérennes sur des recettes de fonctionnement aléatoires. Nous serons toujours très attentifs à ne pas dépenser ce qu'on ne gagne pas. Ce n'est pas parce qu'on les a gagnés en 2022 qu'on les gagnera en 2023 et les années suivantes. Nous sommes attentifs. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas développer un certain nombre de politiques publiques. C'est ce qu'on a fait depuis le début. Je pourrais citer les MAM, les multi accueils, la politique

vélo, bref tout un tas de domaines dans lesquels on est intervenu. Vous savez tout ce qu'on a voté depuis le début. On n'a rien enlevé. Nous n'avons fait que des rajouts. Nos politiques publiques ont été encore plus larges et plus efficaces. Puis, quand il s'agit par exemple de financer de manière supplémentaire 2,3 M€ pour le SDIS, nous avons aussi été au rendez-vous. Parce que pour nous, nous pouvons y aller, nous avons les moyens de le faire. Certes, le résultat est bon. Les records sont faits pour être battus. Mais nous, nous ne cherchons pas la course aux résultats. Simplement, il est meilleur que prévu. On en a fait bénéficier les communes avec 50 000 € supplémentaires par commune. On en a fait bénéficier les Morbihannais par des politiques publiques complémentaires. Tout ce qu'on a voté en matière d'élargissement des politiques publiques en 2022 pour 2023 trouvera aussi à se développer pour l'année à venir. Notre objectif, ce n'est pas d'afficher le meilleur résultat. Nos actionnaires, ce sont les Morbihannais et les communes, c'est simple. C'est à leur service que nous sommes. Ces bons résultats garantissent aussi que, quelque part, ici, nous n'avons pas un niveau d'endettement exceptionnel, nous n'avons pas des impôts élevés. Nous avons une politique publique efficace. Voilà pourquoi nous menons ces éléments.

Gilles DUFEIGNEUX.

M. DUFEIGNEUX – M. le président, simplement pour faire quelques commentaires par rapport à l'intervention de notre collègue avec qui nous siégeons en commission des finances. Sur le sujet des recettes, on en a parlé parce que c'est un élément quand même relativement nouveau. Vous nous aviez annoncé, M. le président, dans un propos de prudence, que les DMTO n'étaient pas une chose acquise ad vitam aeternam. On a eu quelques informations, lors de la commission des finances de la semaine dernière, sur le tassement statistique et avéré. Il y a eu un accident, semble-t-il, statistique également avec le service du Trésor. Mais le résultat, c'est quand même, et ce serait assez logique pour toutes ces raisons, qu'on constate un tassement de l'ordre de 20 % des DMTO pour ce début d'année. On savait que cela ne durerait pas éternellement. Mais notre responsabilité, c'est d'être prudent et aussi d'anticiper peut-être à un moment un tassement, voire une inversion de la courbe, pour des recettes qui constituent quand même assez largement le supplément qu'on n'a pas toujours prévu. C'est un premier point. Le Président le disait, on ne peut pas construire une politique pérenne sur des recettes aléatoires.

En matière de dépenses de fonctionnement, vous l'avez dit parce que vous êtes honnêtes par nature, mais on parle du Ségur... il faut parler plus spécifiquement du point d'indice, et en particulier de l'influence que cela a sur la masse des dépenses de fonctionnement. Moi, je pense que pour une fois, ce n'est pas une décision qui dépendait de nous. Mais enfin, je pense qu'il était temps de, là aussi, réévaluer et d'améliorer le point d'indice. Parce que je pense qu'il y a des petits salaires dans la fonction publique également, territoriale, qui justifient, dans des métiers qui sont les leurs, qu'on soit mieux traité. On en a parlé en commission et d'ailleurs vous étiez d'accord. Mais c'est bien de le préciser. Là aussi, c'est la revalorisation également de toute une série de rémunérations.

Enfin, sur les dépenses d'insertion, sur le volet purement mécanique du RSA, il y a une amélioration. Mais là aussi, je pense qu'il ne faut pas injurier l'avenir. On a su qu'il y avait un effet un peu de déport des difficultés d'entreprises, surtout petites et moyennes. Ce n'est pas ce que je souhaite, bien évidemment, mais on nous a annoncé, dans un certain nombre de secteurs des difficultés réelles d'entreprises. Il n'est donc pas non plus improbable que malheureusement, nous ayons à en garder un peu sous le pied parce que ces dépenses peuvent augmenter à nouveau.

Bien sûr, je suis tout à fait en ligne avec les commentaires du président. Vos remarques étaient justes. Mais je voulais simplement vous préciser ces points.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup, Gilles. Deux chiffres : + 20 M€ de dépenses sociales au cours de l'exercice 2022. J'avais annoncé, lorsque nous avons été élus, que ce mandat serait celui du social. Nous n'avons pas réduit, bien au contraire. C'est + 20 millions de dépenses sociales. Nous avons été au rendez-vous du social. En investissement, c'est plus de 25 M€, soit + 15 %. Parce que l'investissement direct, il faut le faire. Nos agents ont été fortement mobilisés. Merci à eux.

Nous allons passer aux voix, si vous le voulez bien.
Il faut que je sorte. Je laisse la parole à notre vice-présidente.

Le Président quitte la salle des délibérations.

Mme BELLEC – Je vais procéder au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 33 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

Je vous remercie.

Le Président revient dans la salle des délibérations.

LE PRÉSIDENT – Nous allons passer au 2^{ème} point inscrit à l'ordre du jour, qui va être aussi rapide que la diminution de notre dette. C'est celui de la dette départementale, du compte rendu de la gestion 2022 et des perspectives 2023. Je donne la parole à Gilles DUFEIGNEUX.

Dettes départementales Compte-rendu de la gestion 2022 Perspectives 2023

M. DUFEIGNEUX, rapporteur de la 1^{ère} commission – M. le président, au 31 décembre de l'année dernière, compte tenu des remboursements au capital intervenus pour 22,38 M€, l'encours de la dette départementale s'élève, comme l'a dit la Présidente, à 118,68 M€ contre 141,07 fin 2021. C'est donc une diminution de 15,87 %. Muriel JOURDA a signalé qu'effectivement, nous n'avons pas eu, l'année dernière, recours à des emprunts nouveaux. En vérité, c'est depuis 2018 que le conseil départemental n'a pas recours à l'emprunt, en tout cas sur des emprunts nouveaux. Le montant des intérêts de la dette payée en 2022 s'est élevé pour sa part à 2,82 M€. L'encours total de la dette du département se répartit de la façon suivante : au 31 décembre 2022, cela peut sembler technique, mais c'est important compte tenu de l'évolution des taux : 76,64 % de notre encours de dette est à taux fixe classique, 0,57 % à taux fixe structuré et 22,79 % à taux indexé. Il y a donc une très large majorité d'emprunts à taux fixe. Ce qui est quand même une sécurité, en tout cas une protection en période de forte hausse des taux d'intérêt. Le taux moyen de la dette payée en 2022 s'est établi à 2,45 % contre 1,86 % en 2021. La durée résiduelle de l'encours au 31 décembre 2022 était de sept ans et deux mois. Enfin, la capacité de désendettement qui correspond au ratio encours de la dette sur épargne brute, qui mesure en fait une durée théorique en nombre d'années du remboursement de l'encours par l'épargne dégagée est de 0,65 année fin 2022. Comparaison n'est pas raison, mais de temps en temps, c'est pas mal de rappeler que la moyenne nationale se situe à 2,8 années en 2021 pour les conseils départementaux.

En conclusion, le président nous demande de lui donner acte du compte rendu des réalisations d'emprunt ainsi que la gestion de la dette et de la trésorerie en cours pour l'exercice 2022, et de donner acte également au Président des perspectives 2023 en matière de gestion de la dette, avec un avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques sur ce bordereau ?

Non, nous pouvons donc en prendre acte. Il n'y a pas de vote à avoir sur celui-ci. Nous en prenons acte. Merci.

Nous passons au point 3, qui est celui du bilan des cessions et acquisitions au titre de l'année. Je donne la parole à Denis BERTHOLOM.

RAPPORT N° 3 (Pos. 21818)

Bilan des cessions et acquisitions au titre de l'année 2022

M.BERTHOLOM, rapporteur de la 1^{ère} commission – Merci, M. le président. Au cours de cette année 2022, notre département a réalisé 96 transactions immobilières : 71 acquisitions réalisées pour un montant total de 5 821 783,94 €, dont 32 acquisitions d'espaces naturels sensibles, et 25 cessions pour un montant total de 7 199 188,30 €, dont 5 millions pour la vente notamment de l'ancien Greta à Vannes.

En conclusion, M. le président nous demande de bien vouloir lui décerner acte de cette communication sur le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'exercice 2022.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques ?

Non, nous prenons acte également. Il n'y a pas de vote sur ce point.

Nous passons au point 4, celui de la modification des délégations de la commission permanente et des délégations d'attribution au président du conseil départemental. Mohamed AZGAG va nous rapporter ce point.

Modification des délégations à la commission permanente et des délégations d'attributions au président du conseil départemental

M. AZGAG, rapporteur de la 1^{ère} commission – Merci, M. le président. Afin de simplifier et rendre plus réactif le processus décisionnel dans certains domaines, il nous est proposé quelques adaptations aux délégations que nous avons confiées à la commission permanente et au président lors de la réunion d'installation du 1^{er} juillet 2021.

Tout d'abord, les créations et suppressions de postes de l'effectif départemental relèvent aujourd'hui de la compétence de notre assemblée départementale. Une nouvelle modalité de recrutement sur des emplois non permanents est cependant ouverte aux collectivités territoriales depuis 2020, avec la création des contrats de projet. Il s'agit de contrats à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation d'un projet ou d'une opération spécifique. Aussi, pour faciliter les procédures de recrutement sur ces contrats, il est proposé de modifier la délibération adoptée lors de la réunion du 1^{er} juillet 2021 en permettant à la commission permanente de connaître de la création, des suppressions de postes non permanents. Les délibérations portant sur les postes permanents restant quant à elles de la seule compétence de notre assemblée.

Ensuite, lors de notre réunion du 1^{er} juillet 2021, nous avons délégué au président certaines attributions dans divers domaines. Le code général des collectivités territoriales prévoit cependant la possibilité pour le conseil départemental de déléguer au président d'autres attributions. Aussi, il nous est proposé de déléguer au président les attributions dans les matières ci-après :

- prendre les décisions mentionnées au 3 de l'article L. 1618-2 et au A de l'article L. 221-5-1 sous réserve des dispositions du C de ce même article (dérogation à l'obligation de dépôt des fonds du département auprès de l'État) ;
- arrêter et modifier l'affectation des propriétés de la collectivité utilisées par ses services publics ;
- fixer l'ensemble des tarifs des droits de voirie, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité ;
- décider l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- fixer dans les limites de l'estimation des services fiscaux de la direction de l'immobilier de l'État le montant des offres de la collectivité à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- attribuer ou retirer les bourses entretenues sur les fonds départementaux ;
- autoriser au nom du département le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre ;
- demander à l'État ou à d'autres collectivités territoriales toutes demande d'attribution d'une subvention ;
- procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens du département ;
- autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil départemental peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents ;

- tenter au nom du département toutes les actions en justice, y compris la constitution de partie civile, ou défendre le département dans toutes les actions intentées contre lui du fait de l'ensemble de ses activités. Cette délégation est confiée pour tous les ordres de juridiction et à tout degré de juridiction, y compris pour les procédures d'urgence en référé.

Comme c'est déjà le cas pour les attributions déléguées depuis le 1^{er} juillet 2021, le président devra informer notre assemblée des décisions prises dans le cadre de ses nouvelles délégations.

En conclusion, le président nous propose de modifier les délibérations n° 4 et 5 adoptées lors de la réunion du 1^{er} juillet 2021, sur la base des éléments que je viens de vous exposer.

Il y a avis favorable de la 1^{ère} commission.

LE PRÉSIDENT – Est-ce que cela appelle de votre part un certain nombre de remarques ? Oui, Mme COCHÉ.

Mme COCHÉ – Merci, M. le président. M. le président, chers collègues, si ce rapport, qui porte sur des modifications des délégations à la commission permanente, et à vous, M. le président, n'appelle pas d'objection de notre groupe, nous souhaitons cependant réinterroger la pertinence de certaines délégations, comme nous l'avons exprimé lors de la dernière commission permanente.

La commission permanente, qui se compose de la moitié des membres de cette assemblée, est une instance non ouverte au public qui valide les affaires dites courantes. Cependant, nous voyons un certain nombre de rapports passer en commission permanente portant sur des compétences essentielles du département : à titre d'exemple, les rapports présentés lors de la dernière commission permanente sur les actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées, ou encore de la protection maternelle et infantile. Il nous semble qu'il ne s'agissait pas de simples affaires courantes et qu'au regard de leur importance, ces rapports auraient dû être examinés et votés lors des sessions plénières, l'organe de délibération de notre collectivité et instance publique. Alors, soit nous examinons ce type de rapport en session plénière, une instance plus adaptée aux débats et toujours précédée des commissions ad hoc, soit il manque une étape intermédiaire en amont de la CP, qui permettrait, comme lors des commissions, de travailler et partager les enjeux.

À l'heure où les citoyens semblent de plus en plus éloignés de leurs élus, il nous semble légitime que certains bordereaux soient discutés et votés dans cette assemblée plénière et publique. Merci.

LE PRÉSIDENT – Merci. Vous êtes tout à fait dans votre rôle en tenant ces propos et cette volonté. Dans notre idée, loin de nous l'idée de confisquer un quelconque débat à quelconque niveau que ce soit, ou à la commission permanente, ou directement à mon niveau. C'est de rendre parfois plus efficace l'action du département sur des choses de nature assez courante finalement dans le département. Le directeur de cabinet de l'époque, qui est toujours le même d'ailleurs, n'avait sans doute pas pris la grille complète des délégations possibles à l'époque. Ce qui fait qu'on a un certain nombre de sujets qui passent en commission permanente qui auraient pu être délégués et qui peuvent tendre effectivement à faire attendre un peu les services parfois dans certaines délégations. Il n'empêche quand même que tous ces sujets doivent être ensuite rapportés à la commission permanente la plus proche. Il y aura donc naturellement des rapports qui seront faits sur ce qui a pu être délégué et des questions qui peuvent être posées.

J'entends bien que c'est a posteriori sur un certain nombre de choses, mais c'est comme ça qu'on fait dans la plupart des communes. Ici, de manière un peu étonnante, on n'avait pas délégué tout ce qui était déléguable au président ou à la commission permanente. Ce qui relève pour nous de l'assemblée plénière, c'est les débats de fond, des dispositifs. Ce n'est pas effectivement forcément ensuite l'application stricto sensu de certains dispositifs. Notamment le plus gros point, c'est surtout le dernier, celui d'ester en justice. Parce que vous voyez bien que la plupart des dossiers des commissions permanentes... on passe tout un tas de dossiers sur le fait d'ester en justice, de contester d'ailleurs certaines décisions. Cela permettrait d'entraîner

plus de fluidité, même si j'ai effectivement bien noté qu'il y a des volontés de débat qui peuvent aussi s'exercer au sein de certaines commissions. Voilà pourquoi on a proposé un ajustement, bien sûr dans les limites de ce que prévoit le code général des collectivités territoriales, et comme c'est fait dans la plupart des collectivités. On aurait pu le faire le 1^{er} juillet 2021. On ne l'a pas fait. L'idée, c'était d'aller jusqu'au bout de la démarche.

Mme COCHÉ – S'il vous plait, je pense que j'ai du mal m'exprimer, ou alors que vous ne m'avez pas comprise. Peut-être qu'il y a un peu des deux. Ce qui est dans le bordereau aujourd'hui, nous ne le contestons pas du tout. Au contraire, nous pensons que ces dispositions relèvent bien de la commission permanente. Je revenais juste sur des bordereaux qui avaient du fonds, comme vous l'avez d'ailleurs précisé à l'instant, qui auraient mérité d'être débattus en commission ad hoc avant de passer en session plénière, de manière à ce que toute l'assemblée puisse en avoir connaissance, ou alors, si c'est en commission permanente, il faut qu'ils puissent être étudiés aussi en amont, pour permettre le jeu des échanges et du débat. Ce sont des bordereaux, pour le coup, que nous avons quand même votés en commission permanente.

LE PRÉSIDENT – Normalement, tous les bordereaux qui passent devant notre session passent en commission.

M. GIRARD – Ce que nous disons, c'est qu'il y a certains dossiers qui sont passés en commission permanente qui, à notre sens, auraient dû passer en session parce que ce ne sont pas que de la mise en œuvre de politiques qui ont été définies. Cela mérite le débat public, et un débat en commission. Nous intervenons complètement sur ce point. Sur le contenu de la délibération aujourd'hui, il n'y a pas de sujet. Mais c'était pour alerter sur cette question. Cela a été dit la dernière fois en commission permanente, il y a des dossiers qui nous semblent plus relever de la session.

LE PRÉSIDENT – Sur les dossiers en question qui, à vos yeux, pourraient plutôt relever de la session, mais qui juridiquement relèvent de la commission permanente... mais qui pourraient mériter un débat en commission, je n'ai vraiment aucun problème à ce qu'ils puissent passer devant les commissions ad hoc avant même la commission permanente, puisqu'ils sont de son ressort. Nous n'allons pas forcément changer les délégations. Pour autant, que ces dossiers où nous avons juste parfois des dispositifs départementaux, même si tous les gros dispositifs relèvent de la session... on peut avoir quelques ajustements parfois qui passent en commission permanente. Que ces dossiers passent devant les commissions ad hoc préalablement, cela me semble assez logique. Nous veillerons, et je parle sous le contrôle du directeur général des services et du directeur de cabinet, dont l'expérience fait que nous sommes capables de discerner ce qui est de la gestion purement courante et ce qui finalement relève d'un sujet qui mériterait d'être débattu en commission... qu'on arrive à flécher les uns directement en commission permanente et les autres par le canal de la commission préalable à la commission permanente. Ce qui est votre demande, finalement. On y arrive. Je suis assez d'accord sur ce point-là.

M. GIRARD – Si je puis juste rajouter un petit sujet sur cette question-là, un jour, il va falloir qu'on parle aussi du fonctionnement d'autres collectivités du même type, d'autres conseils départementaux. J'ai vu que les trois autres conseils départementaux bretons réunissent des commissions permanentes qui rassemblent les mêmes personnes que la session plénière. Cela me semble une bonne façon d'impliquer l'ensemble des conseillers départementaux d'une collectivité. Je ne dis pas qu'on va le faire sur ce mandat, mais cela me semble intéressant.

LE PRÉSIDENT – On n'a pas l'intention de le faire sur ce mandat, ni sur le suivant.

M. GIRARD – Tant pis, nous allons être obligés de prendre le pouvoir pour changer cela.

LE PRÉSIDENT – Plus sérieusement, je ne partage pas ce point de vue où tout le monde doit être sur tout. Sinon, il n’y a plus de différence... si le code a bien prévu qu’il y ait des commissions permanentes et des sessions, c’est pour que la commission permanente délibère des affaires courantes et que la session délibère des gros sujets. J’entends bien que cela a été fait dans certaines collectivités où la gauche est d’ailleurs passée. Et parfois, la droite n’y a pas changé les habitudes, comme dans le Finistère. Je vais dire à Maël de CALAN qu’il est temps qu’il se reprenne.

Après ces commentaires, y a-t-il d’autres commentaires ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la l’unanimité.

À l’unanimité, merci.

Nous passons à la 3^{ème} commission, insertion, famille, enfance et action. Nous allons passer au programme départemental de l’insertion 2023. Je vais passer la parole à Gaëlle FAVENNEC.

Départ de :

- *Mme COCHÉ (a donné pouvoir à M. CARIS),*
 - *Mme JARLIGANT (a donné pouvoir à M. GUIHARD).*
-

Le programme départemental d'insertion 2023

Mme FAVENNEC, rapporteur de la 3^{ème} commission – Merci, M. le président. Chers collègues, en tant que chef de file des politiques d'insertion, le département a fait le choix d'exposer ses priorités au travers du programme départemental d'insertion. Dans le cadre de l'élaboration du programme départemental d'insertion pour la période 2023-2028, j'ai pu conduire, accompagnée de mes collègues, à compter de septembre 2021, une démarche qui a permis d'associer les équipes des territoires d'intervention sociale du département, les prestataires et partenaires engagés actuellement dans le dispositif, ainsi que des allocataires du RSA. Depuis la crise sanitaire, le contexte socio-économique a beaucoup changé dans notre département, marqué par une reprise économique certaine. Le taux de chômage a fortement baissé, atteignant 5,8 % au dernier trimestre 2022, situation qui pourrait être qualifiée de plein-emploi. Pour autant, on observe des changements profonds dans la relation au travail et on peut constater une certaine inadéquation entre les compétences attendues par les entreprises et celles des demandeurs d'emploi. Il nous faut donc adapter notre offre pour accompagner ces évolutions et rendre nos dispositifs encore plus efficaces.

Nous avons choisi de prioriser trois engagements.

- 1^{er} engagement : construire des réponses aux nouveaux besoins. Il faut en effet répondre aux enjeux d'insertion par des accompagnements plus spécifiques et plus ciblés.
- 2^{ème} engagement : améliorer les conditions du retour à l'activité et à l'emploi. Il faut que le monde de l'insertion et celui de l'emploi travaillent mieux de concert.
- 3^{ème} engagement : miser sur la qualité des parcours. Là encore, le choix de la qualité est celui d'un investissement pour une sortie durable du RSA et de la précarité qu'engendre l'inactivité.

Quatre projets phares constitueront le socle de notre action en donnant la priorité aux enjeux suivants :

- le soutien à la mobilité et au logement, qui constituent des freins majeurs à la reprise d'emploi, en particulier dans les territoires ruraux du nord du département,
- l'accompagnement du retour à l'emploi via les métiers en tension,
- l'accompagnement renforcé de certains publics, comme les nouveaux entrants et les jeunes de 25 à 35 ans,
- le renforcement des liens entre les acteurs de l'emploi et l'insertion.

Concernant la gouvernance de ce PDI, une feuille de route annuelle sera élaborée. Elle nous permettra de prioriser nos actions en fonction de l'actualité et de faire ainsi le bilan de l'année écoulée.

Le département va proposer des réponses, innover et expérimenter en poursuivant sa quête d'efficacité au service des missions de service public qui lui sont confiées. Mais l'enjeu du retour à l'activité et à l'emploi est aussi l'affaire de tous, allocataires du RSA, pouvoirs publics et employeurs privés.

Enfin, le département poursuivra son action en matière de contrôle de l'éligibilité au versement du RSA avec ses équipes dédiées et en collaboration avec la CAF.

En conclusion, le président nous propose d'adopter le programme départemental d'insertion 2023-2028 qui confirme et amplifie notre mobilisation auprès des personnes en difficulté et des acteurs économiques.

Il y a un avis favorable de la 3^{ème} commission.

Je remercierai les membres de la commission pour le travail effectué sur cette instance, ainsi que Marion BOZEC, directrice du développement social et de l'insertion, Aurélie LE GAL, chef du service inclusion sociale et partenariats, ainsi que Marielle DOREAU qui, tout au long de la construction de ce PDI, ont bien été à l'écoute de tout ce qui a pu être échangé.

LE PRÉSIDENT – Merci. À mon tour de remercier notre vice-présidente, très impliquée dans ce dossier. On a pu faire plusieurs points. Je sais combien de temps tu as aussi passé, Gaëlle, sur l'élaboration de ce programme départemental d'insertion. On n'a pas voulu d'un gros bouquin. On a voulu quelque chose d'assez pragmatique, efficace, quelque chose d'assez facilement compréhensible. On a eu l'occasion d'en discuter. On a fait des réunions de cadrage préalable et ensuite de restitution et d'arbitrage sur ce dossier. Cela a été, je crois aussi, longuement débattu au sein de la commission. Dans mes propos liminaires, finalement j'ai tout dit. L'objectif, c'est que chacun puisse s'insérer, trouver un travail. C'est l'objectif d'un programme départemental d'insertion. Pour ceux qui sont plus loin du travail, il y a aussi un programme d'accompagnement social, quelque part, qui existe aussi, mais qui est presque un deuxième volet, qui est traité sous le même angle. Pourquoi nous avons un peu différé les choses ? C'est qu'on attendait, et il y a eu une interview dans la presse quotidienne régionale cette semaine, aussi que les choses puissent avancer du côté de France travail, puisqu'il y a une réorganisation globale un peu à l'échelle nationale de ce sujet.

Avez-vous des remarques sur ce sujet ? Mme QUERIC, je m'en doutais.

Mme QUERIC – M. le président, chers collègues, excusez-moi, je n'ai pas beaucoup de voix parce qu'hier, j'étais à la manifestation.

LE PRÉSIDENT – Cela vous joue des vilains tours. Je vous l'avais dit. Pour un élu, ne pas avoir assez de voix, cela peut être un problème.

Mme QUERIC – Exactement. M. le président, chers collègues, les objectifs et les orientations de ce programme départemental d'insertion sont cohérents et nous les partageons. Nous avons conscience de l'écoute des propositions de notre groupe depuis le début de mandat, tant en commission qu'en session plénière, et nous vous en remercions encore. Je tiens particulièrement à féliciter les services départementaux pour le travail réalisé spécialement sur la partie diagnostic, qui est très éclairante pour les élus que nous sommes. Cependant, sur la partie actions, c'est-à-dire sur la mise en œuvre, cela manque pour notre groupe de gauche et écologiste de concret. Après des mois de suspense parfaitement entretenu, nous avons un document qui pourrait aller encore plus loin en proposant un redéploiement des crédits économisés par la baisse du nombre des bénéficiaires du RSA vers l'insertion durable en emploi, vers un accompagnement plus ambitieux en direction des plus fragiles, c'est-à-dire ceux qui touchent la somme royale de 494 € par mois pour vivre. En effet, les crédits consacrés à l'insertion ont baissé de près de 6 M€ entre 2021 et 2022. Certes, cela est principalement dû à la diminution du nombre de bénéficiaires du RSA. Mais sur le volet accompagnement à l'insertion, nous aurions pu consacrer un niveau plus élevé de financement, profitant de cette marge de manœuvre.

Revenons à la genèse de ce PDI et à la méthode. Le renouvellement avait été annoncé au début de mandat et nous vous avons fait part de notre souhait de prendre part à ce travail. Nous regrettons de ne pas avoir été associés aux rencontres territoriales de mai et juin 2022, même si elles concernaient beaucoup les techniciens. C'était déjà la même chose pour le schéma départemental de l'autonomie. Pourtant, nous avons démontré notre capacité à être force de proposition et à porter des idées pertinentes.

À propos du diagnostic, il est important de souligner le travail factuel des services. Je veux notamment insister sur le fait que 90 % des bénéficiaires du RSA vivent seuls, et que le montant mensuel moyen du RSA est de 494 €. On ne vit pas dignement avec 494 €. On survit avec le souci du lendemain, des augmentations de factures, des transports inaccessibles et trop chers, de la cantine à payer.

À propos des cantines scolaires et de leur fréquentation, j'ai apprécié la question de M. le président au personnel du collège de Tréfaven la semaine dernière, s'étonnant que seuls

250 collégiens sur 519 mangent au restaurant scolaire de Tréfaven. Je m'associe à votre préoccupation. Imaginez ma surprise quand le maire de Lorient indique, lui, que les enfants préfèrent rentrer chez eux et que ce n'est pas une question de moyens financiers. Pensez donc, Lorient, une ville où il fait si bon vivre. Le profil des bénéficiaires du RSA est bien loin des cas rares du type artiste musicien ou peintre préférant prendre du bon temps au RSA que de travailler. Je cite ce qu'on peut entendre ici et là au sein des commissions et des discussions.

Sur le fonds, notre priorité, que vous partagez également, M. le président, est de travailler autour des freins à l'emploi. Tout d'abord, il nous faut mettre le paquet sur la formation et l'accompagnement. Aujourd'hui, de fait, il y a une externalisation des missions liées à l'insertion. Nous définissons les objectifs et les résultats attendus, puis les acteurs apportent leur savoir-faire et leurs moyens humains pour atteindre les objectifs avec des subventions et conventions. Je voudrais que cela ne se résume pas uniquement à des chiffres ou à des indicateurs de performance, plutôt qu'au travail d'accompagnement qualitatif. Pour cela, peut-être que les assistants sociaux et les conseillers en insertion sociale et professionnelle du département pourraient réaliser une partie du travail, en étant plus nombreux bien sûr ?

Ensuite, si nous reconnaissons politiquement la mobilité comme un frein majeur à l'emploi, alors donnons-nous véritablement les moyens. Travaillons avec les organisations responsables de la mobilité : région, agglomérations et communes. Obligeons-les à s'associer à nous pour décréter les transports gratuits pour tous les bénéficiaires des minima sociaux, RSA et ASS. Défendons les précaires et les privés d'emploi en exigeant des pouvoirs publics la gratuité des transports publics. Engageons-les à nous suivre sur le terrain de la lutte contre la pauvreté et la misère en permettant aux Morbihannais qui souffrent de se déplacer librement et sans contrainte financière. Nous sommes chefs de file en matière d'insertion. Cela nous permet de contraindre à la négociation la région, les communautés d'agglomération et les villes.

Autre priorité, la santé mentale : il faut agir. C'est un frein à l'emploi de plus en plus important. D'ailleurs, où en est-on du projet territorial de santé mentale signé l'année dernière ? Pouvez-vous nous dire quels sont les travaux en cours ? La problématique de la psychiatrie ou de la pédopsychiatrie est-elle sur la table ? Un sujet nous manque dans ce PDI, celui de l'économie sociale et solidaire. Nous pourrions d'ailleurs davantage l'intégrer, comme certains PDI en France, notamment en travaillant avec les pôles ESS qui recouvrent tout notre département. Cela nous permettrait également d'avoir une politique plus ambitieuse avec les territoires zéro chômeur de longue durée. Il y a de bonnes pratiques dont on peut s'inspirer, par exemple en Ille-et-Vilaine ou en Côtes-d'Armor, où il y a une vice-présidence à l'ESS. Concrètement, cela signifie notamment des subventions aux instances de l'ESS qui font de l'accompagnement, avec un impact positif sur le développement des territoires.

Pour lever les freins à l'emploi, il y a aussi la question du logement. Dans le PDI, on parle du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées. Il est évoqué dans le « *Comment favoriser les solutions d'hébergement pour faciliter l'accès à l'emploi ?* » Reconnaissez que ce n'est pas très concret. Nous vous proposons sur le sujet du logement de vous intéresser aux résidences habitat jeunes en Morbihan, qui sont nos partenaires dans le cadre de conventions. Il serait intéressant que le conseil départemental renforce sa participation, aide au développement d'autres foyers de jeunes travailleurs en Morbihan, investisse en faveur du logement des jeunes pour leur permettre de travailler et de vivre dans des résidences d'accueil temporaire. Là encore, la région peut être un partenaire efficace, les agglomérations également. Soyons aussi attentifs aux critères des dossiers de demande de logements sociaux, afin qu'ils puissent prendre en compte les situations des personnes en insertion. Deux sujets manquent : l'idée d'aller vers et des actions fortes pour favoriser l'accès au droit. Cela passe par une action sociale de proximité, des permanences délocalisées d'assistants sociaux dans les villes et maisons de quartier sur notre territoire.

Vous l'avez compris, nous partageons les nombreux objectifs, mais paradoxalement, face à cette liste de promesses, il manque du concret. Le PDI promet beaucoup, mais qu'en sortira-t-il ? C'est pourquoi nous nous abstenons et nous serons vigilants sur les indicateurs et l'évaluation qui sera faite chaque année. C'est à cela que nous jugerons de la réussite et de l'efficacité du PDI.

Je terminerai, non pas sur une citation de Karl MARX, mais sur une citation de Victor HUGO, que j'espère nous partageons tous. Il disait « *Vous voulez les misérables secourus, moi, je veux la misère supprimée.* »

LE PRÉSIDENT – On ne peut être que forcément d'accord sur ce dernier point. Vous voyez que nous avons beaucoup plus de points de désaccord que d'accord. J'ai vu aussi dernièrement une dirigeante qui disait « *on ne veut plus de milliardaires en France* ». Moi, ce n'est pas les milliardaires que je ne veux plus. Ce sont les pauvres. Il faut qu'on arrive à les sortir de la pauvreté et qu'on les aide à sortir de la pauvreté. C'est bien notre objectif en tant que tel.

Quelques points que vous avez mentionnés... d'abord, merci pour les remerciements. Je crois que cela va droit au cœur de nos services, qui se sont beaucoup mobilisés et qui ont donné des chiffres qui permettent de mieux appréhender les sujets de l'insertion. C'est un sujet sérieux. Je suis d'accord avec vous, on ne vit pas avec 500 € par mois, dans ce pays. L'objectif n'est pas d'augmenter forcément les allocations, mais de faire en sorte que les gens trouvent un travail et s'insèrent par le travail. Le RSA n'est pas un droit à la paresse. C'est finalement un objectif de remettre les gens au travail. On partagera forcément ce sujet.

Il y a juste un point où nous avons forcément un désaccord, parce que pour vous, une bonne politique, c'est une politique qui coûte. Je caricature un peu, Mme QUERIC. Il n'empêche que pour nous, ce n'est pas « *plus on dépense, plus on est efficace* ». On peut être efficace sans dépenser plus. C'est toujours ce qui nous a animés. Vous avez soulevé plein de points qui sont des freins, tout à fait, et qui paradoxalement ne sont pas tous de notre compétence. Vous parliez du transport, compétence région ou agglomérations, santé mentale, compétence État, ESS, compétence région, foyers de jeunes travailleurs, compétence État. Même si j'ai donné mon accord au préfet pour la création de 150 places de FJT, qu'on cofinance à hauteur de 6 000 €. Là, nous devons être au rendez-vous parce qu'on a paradoxalement le droit d'aider l'État sur ce sujet. C'est fondamental que nous y soyons. Nous y serons. Mais sur pas mal de compétences... cela revient à mon propos liminaire. Sur l'insertion, bien malin celui qui sait dire l'ensemble du champ des acteurs. Notre millefeuille d'intervenants fait qu'en termes d'efficacité, on peut perdre de l'efficacité dans ce que nous avons à mettre en œuvre. Nous avons bien un objectif, celui d'être plus cohérents. Comme je l'ai dit, lorsque nous avons eu des réunions notamment avec Gaëlle, nous n'avons pas réduit les crédits. Quand bien même nous avons aujourd'hui 15 % d'allocataires RSA en moins, les crédits affectés à l'insertion n'ont pas diminué de 15 %. Le RSA a baissé, mais les crédits d'insertion, finalement, en proportion par personne à insérer, ont augmenté. C'est plutôt une bonne chose. On souhaite être le plus efficace possible. Ce qu'on veut, c'est être assez pragmatique. On fixe un programme départemental. Derrière, il sera décliné tous les ans par budget, lorsqu'on aura notre budget, pour voir comment on le met en œuvre concrètement, comment on vote les décisions budgétaires permettant de mettre en œuvre tout cela efficacement. C'est à la lumière de cela que nous pourrions juger de l'efficacité de ce PDI. Ce qu'on a voulu vraiment mettre en œuvre, c'est d'abord se focaliser sur toutes celles et tous ceux qui rapidement peuvent revenir dans l'emploi. Pour les autres, l'accompagnement est beaucoup plus lourd, on le sait. Il s'agit de voir comment on mobilise l'ensemble des acteurs pour faire en sorte de régler tous les sujets liés. L'accompagnement doit être beaucoup plus fort, individualisé, parce que chaque cas est spécifique. Il faut sans doute effectivement plus de personnes, à l'échelle globale, y compris pour ce qui dépend de l'État. Parce qu'il y a des choses qui dépendent de l'État dans l'insertion. Il ne faut pas avoir que trois rendez-vous par an, ce qui est la moyenne au niveau national, pour les personnes suivies en insertion.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce sujet ? Non, nous passons aux voix.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

À la majorité, ce point est adopté.

Nous passons au point 6, Sophie LEBRETON.

Départ de :

- *M. LOAS (a donné pouvoir à M. LAPPARTIENT),*
 - *M. JALU (a donné pouvoir à Mme LE BRETON).*
-

Création d'une prestation d'aide sociale dédiée aux éleveurs de volaille modestes plongés dans une situation de fragilité des suites de la grippe aviaire

Mme LEBRETON, rapporteur de la 3^{ème} commission – Merci, M. le président. Le rapport 6 concerne la création d'une prestation d'aide sociale qui va être dédiée aux éleveurs de volaille modestes plongés dans une situation de fragilité des suites de la grippe aviaire. Depuis le 12 août dernier, l'ensemble de la Bretagne avait été placé en zone de contrôle temporaire du fait de la circulation du virus influenza hautement pathogène dans la faune sauvage. Le ministre de l'Agriculture a relevé le 8 novembre dernier le niveau de risque de modéré à élevé sur l'ensemble du territoire national. La région Bretagne, qui est un bassin de production majeur de volailles et présente la particularité d'être traversée par des couloirs d'oiseaux migrateurs, est une zone géographique sensible.

Malgré ces mesures préventives, en cas de confirmation d'un foyer d'influenza aviaire, des mesures plus drastiques de lutte contre la propagation du virus doivent être alors mises en place. C'est actuellement le cas chez nos voisins costarmoricains.

Cela a été le cas dans le Morbihan lorsque le 13 novembre dernier, un foyer a été confirmé dans un élevage de canards à Moréac. Une opération de dépeuplement de 36 500 volailles avait alors été réalisée. Un dépeuplement préventif complémentaire avait également été effectué dans deux autres élevages situés à proximité immédiate. Enfin, des zones de protection et de surveillance avaient été mises en place dans un rayon de 3 et 10 km.

Pour éviter de recourir à ces mesures drastiques, l'ensemble des professionnels de la filière volaille doit respecter strictement les mesures préventives édictées par voie d'arrêté préfectoral. Outre les mesures de recensement et visites des lieux de détention de volailles ou d'oiseaux captifs, la mise à l'abri des volailles et des mesures de désinfection renforcées, la surveillance spécifique est mise en œuvre au moyen d'autocontrôles.

Les prélèvements nécessaires aux autocontrôles sont réalisés, conditionnés et acheminés au laboratoire sous la responsabilité de l'éleveur. Les coûts du matériel nécessaire à la réalisation des prélèvements, l'acheminement et les analyses de laboratoire sont également à sa charge.

Le coût de ces autocontrôles est estimé entre 150 et 400 € HT par mois.

Pour les élevages les plus importants, ces coûts sont supportés au sein de filières industrielles structurées. Les éleveurs non intégrés, c'est-à-dire ceux qui exercent indépendamment du rattachement à un réseau structuré, et qui procèdent à de la vente directe, généralement le fait de petites structures, sont particulièrement impactés. Les autocontrôles hebdomadaires étant réalisés sur un échantillon de cinq volailles par établissement.

Chef de file des solidarités humaines, le département est compétent pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité. Nous avons donc la capacité de venir au secours de ces éleveurs de volaille non intégrés par la création d'une prestation exceptionnelle d'aide sociale volontariste ouverte uniquement dans le contexte de la crise de la grippe aviaire.

Le dispositif envisagé est celui d'une aide individuelle à la personne d'un montant forfaitaire de 500 €, qui prendrait la forme de chèques d'accompagnement personnalisés, modalité déjà utilisée par le département dans le cadre de l'attribution d'allocations mensuelles ou du fonds unique d'aide. De nombreux points de vente répartis sur l'ensemble du département acceptent ces chèques comme moyens de paiement pour des dépenses alimentaires, d'énergie ou encore d'habillement. Cette aide serait attribuée sur demande formulée par les éleveurs de volaille morbihannais non intégrés au cours de la période du 20 mars au 15 mai 2023. Une même

personne ne pourra bénéficier qu'une seule fois du dispositif, sauf situation de détresse particulièrement signalée et analysée comme telle, au cas par cas par le département, et sous réserve d'un reliquat d'enveloppe. Le bénéficiaire ne doit pas percevoir une autre prestation d'aide sociale versée par le département, comme le RSA ou un fonds de secours.

Compte tenu des estimations réalisées, le nombre de bénéficiaires susceptibles de percevoir cette prestation peut être raisonnablement ciblé autour d'une centaine de foyers. L'instruction de la demande sera simple, via une plateforme sécurisée qui permettra de transmettre les justificatifs requis, comme les attestations sur l'honneur, les attestations d'affiliation à la MSA, les avis d'imposition 2022.

En conclusion, le président nous propose de créer une prestation exceptionnelle d'aide sociale dédiée aux éleveurs de volaille modestes plongés dans une situation de fragilité des suites de la grippe aviaire, selon les modalités qui viennent de vous être exposées. Vous avez tous les critères dans le livre des rapports.

La 3^{ème} commission s'est déclarée favorable. Merci.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, M. LEMAIRE.

M. LEMAIRE – M. le président, chers collègues, je profite de ce bordereau pour ouvrir une porte de discussion ici. La grippe aviaire est un fléau pour l'activité de l'élevage avicole. Le département du Morbihan est l'un des territoires majeurs de cette production en France. Ce dispositif est donc une bonne chose pour soutenir les éleveurs qui ont souffert et souffrent encore de ces difficultés. Pour notre part, ce pansement nécessaire ne doit pas occulter les véritables enjeux économiques et environnementaux, tant pour notre agriculture et notre alimentation, et auxquels nous devons faire face. Les filières intégrées de l'agriculture mondialisée sont souvent la source principale de la diffusion de ces fléaux. La filière avicole n'échappe pas à cette règle et je le sais particulièrement pour y avoir travaillé plusieurs années, dans l'industrie agroalimentaire en Bretagne et ailleurs.

En tant qu'élus départementaux et avec les instances représentatives du monde agricole, les partenaires d'État, les autres collectivités territoriales, nous devons nous interroger sur la résilience réelle des activités agricoles. J'étais présent avec notre collègue Muriel JOURDA, le 9 mars dernier, à l'assemblée générale des jeunes agriculteurs du Morbihan. Lors de cette soirée, nous avons eu l'honneur de participer à la conférence de Serge ZAKA, agroclimatologue invité par le syndicat. La présentation qu'il a faite des enjeux du réchauffement climatique sur l'agriculture, de maintenant à la fin du siècle, est sans appel. Le déni est encore présent, mais ce n'est plus possible dorénavant. Notre agriculture va devoir changer, non pas parce que nous l'incantons, nous, élus de gauche et écologistes, mais tout simplement parce que les conditions climatiques morbihannaises dans le futur seront celles du bassin méditerranéen ou du Portugal. Certes, certaines cultures ne souffriront pas, mais d'autres souffriront grandement de ces changements qui sont maintenant devant nous. Je rappelle ici qu'il a annoncé, et les chiffres sont clairs, que les 30 années qui sont devant nous sont déjà écrites. Les coups de frein que nous pourrions mettre sur nos activités polluantes en matière de CO2 ou autres n'y changeront rien. L'été dernier a été de ce point de vue un premier coup de semonce, mais d'autres sont à venir.

Nous voterons ce rapport, chers collègues, mais à quand une politique d'adaptation profonde plutôt qu'uniquement des politiques d'urgence ? Vous l'évoquiez, M. le président, il faudra du courage pour remettre en cause des pratiques dévastatrices pour notre environnement. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci sur ce sujet parce que vous avez raison sur un des éléments, c'est que là, nous avons une situation d'urgence sociale qui se pose. Notre objectif, c'est de répondre à une situation de détresse, d'urgence de la part d'un certain nombre d'éleveurs. Il faut répondre. Après, il y a un débat beaucoup plus large sur l'élevage d'une manière générale, les concentrations et d'autres sujets, même si effectivement, il nous faut quand même produire. C'est une évidence. Sinon, on continuera d'importer toute notre marchandise agricole de l'autre bout du monde. Il y a donc un débat. On a d'ailleurs bien vu lors des dernières élections

régionales que le débat sur l'agriculture était un des éléments clivants. Au niveau national, il y en a d'autres, mais au niveau régional, c'était quand même l'un des éléments assez clivants. De toute façon, il y a un débat de fond. Après, nous n'avons pas la compétence sur l'agriculture. C'est une compétence régionale sur ce sujet. L'économie, c'est régional ou national. Nous agissons ici plutôt au titre de notre compétence sociale, justement pour pallier les difficultés des éleveurs. Après, de toute façon, il y a un débat de fond à avoir sur les sujets agricoles au regard des enjeux de changement climatique, de sécheresse. Frédéric de SAINT-SERNIN nous parlait tout à l'heure de la famine en Afghanistan, qui est aussi liée à des problèmes d'eau et à d'autres sujets. On voit bien que le dérèglement à l'échelle mondiale a des conséquences majeures. Aujourd'hui, quand on voit qu'au mois de mars, des communes en France n'ont plus d'eau, cela nous interroge assez fortement. Naturellement, il y aura des sujets sur l'agriculture à avoir. Là, nous sommes plus humbles à notre niveau. Nous sommes dans du curatif à court terme. Il faut qu'on prenne cette position, qui nous semble nécessaire.

Avez-vous des remarques ? Non.2

Des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci.

Départ de :

- *M. LE MEUR (a donné pouvoir à M. P. GUÉGAN)*
-

Nous passons à la 4^{ème} commission et au rapport 7 : Politique de l'habitat et du logement.
Mme PERRAULT.

Politique de l'habitat et du logement

Mme PERRAULT, rapporteur de la 4^{ème} commission – Merci, M. le président. Le département, dans le cadre d'une politique volontariste de soutien au logement locatif social, propose une aide financière aux bailleurs sociaux qui porte sur des projets de construction. Lorsqu'il s'agit de vente en état futur d'achèvement (VEFA), seules les opérations dont le coût d'acquisition est inférieur à 1 650 € HT par mètre carré de surface habitable sont à ce jour éligibles au dispositif. Du fait de l'augmentation du coût des opérations de construction, du fait de l'augmentation du coût du foncier et de celui des matériaux, le président nous propose de rehausser le plafond d'éligibilité à 1 850 €, soit environ 12 % d'augmentation, afin de continuer à accompagner le développement du logement locatif social.

Par ailleurs, la précarité énergétique est au cœur des préoccupations des ménages, mais aussi du département. Du fait donc de la revalorisation de l'allocation adulte handicapée (AAH) en juillet dernier, certains allocataires ne pouvaient donc plus prétendre à une aide FSL, car ils dépassaient les plafonds d'éligibilité fixés par le règlement intérieur. De ce fait et afin de ne pas les exclure des aides au règlement des impayés d'eau et d'énergie, il est proposé une modification du barème des aides FSL par une revalorisation du seuil d'éligibilité à 956,56 € pour cette catégorie de ménage.

En conclusion, le président nous propose d'approuver les modifications apportées à ces deux dispositifs qui prendront effet au 1^{er} avril 2023.

Il y a un avis favorable de la 4^{ème} commission qui est présidée par notre collègue Pierre GUÉGAN.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des remarques ? Oui.

Mme MÉTAYER – M. le président, chers collègues, les dispositifs de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) ont deux vertus : la mixité des logements sociaux et privés ainsi qu'une production de logements supplémentaires venant abonder celle réalisée par les organismes publics sociaux. Cependant, M. le président, concernant la production en VEFA, nous vous invitons à être prudent. La production de logements sociaux en VEFA doit rester un mode alternatif. Autrement dit, il faudrait que cette production soit maîtrisée et équilibrée avec des mesures inscrites dans un plan départemental de l'habitat et dans les PLH. Nous avons noté avec satisfaction votre volonté de stratégie départementale de l'habitat et nous vous avons bien entendu sur le fait que dès lundi prochain, très rapidement, cette stratégie allait commencer à se dessiner. C'est ce que nous appelons de nos vœux depuis plusieurs sessions, la nécessité d'avoir un PDH, outil stratégique incontournable dans le contexte de crise du logement que nous traversons.

Nous sommes absolument conscients que les organismes subissent de plein fouet la hausse du coût de la construction. La délibération aujourd'hui leur apporte peut-être un accès plus facile aux VEFA, avec le relèvement du plafond à 1 850 € HT. Cela peut apparaître comme un bon compromis entre le plafond actuel, qui était trop bas, à 1 650 €, pour pouvoir sortir un logement, et ce qu'auraient souhaité les promoteurs. Mais il y a un besoin aujourd'hui d'une aide financière complémentaire au-delà de l'enveloppe actuelle, pour favoriser le logement social. Le fait de maintenir à 6 000 € HT la subvention aux bailleurs sociaux génère pour eux une charge supplémentaire de 200 € du mètre carré, qui pèsera sur leur budget. Sans compter l'impact que cela risque d'avoir sur l'augmentation des loyers qui seront portés au plafond PLAI. Nous aimerions, M. le président, que cette subvention soit rediscutée de manière à ce que les surcoûts ne pèsent pas sur les bailleurs sociaux et in fine, sur les locataires.

Deuxième sujet évoqué dans le rapport, celui du fonds de solidarité pour le logement. Nous sommes favorables à la modification du FSL, qui permet de ne pas exclure les bénéficiaires de

l'AAH, afin qu'ils ne dépassent pas le plafond actuel. Nous en profitons pour vous dire que nous sommes aussi satisfaits du chantier entrepris sur la revalorisation du FSL. Nous serons attentifs aux évolutions.

En conclusion, vous l'avez compris, M. le président, nous ne sommes pas défavorables à l'augmentation du plafond à 1 650 €, à condition qu'elle s'accompagne d'une majoration de la subvention. Comme ce n'est pas le cas, nous vous demandons de bien vouloir dissocier ces deux votes : un vote sur la VEFA et un autre sur la modification du FSL. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Merci. Il s'avère que c'est un seul bordereau aujourd'hui qui nous est présenté. Sur la VEFA, nous n'avons pas de religion non plus sur le sujet. L'objectif est de produire plus de logements sociaux. C'est une réalité que pour un certain nombre d'opérations, quand vous avez des opérations en immeubles notamment, vous avez parfois des secteurs dans une copropriété qui sont réservés à la partie copropriété. Là, il faut un constructeur unique et souvent, cela se fait par voie de VEFA. Dans notre esprit, et celui en tout cas de Morbihan Habitat notamment, cela ne doit pas être à l'exclusion de la maîtrise d'ouvrage directe de la part du bailleur social, qui a beaucoup prévu de construire. Néanmoins, ce que l'on voit, c'est que les coûts de construction ont beaucoup augmenté. On n'avait pas augmenté notre plafond. Il était normal que nous puissions l'augmenter.

Vous avez parlé de la stratégie départementale de l'habitat. Cela fait partie des sujets abordés. Moi, je plaide aussi pour que collectivement, on mette plus de moyens. Cela inclut le département, les EPCI et aussi les communes. Parce qu'il faut aussi accepter que ce ne soit pas tous les autres qui payent. Il faudra bien qu'on mette. Il y a aussi le sujet des garanties d'emprunts, qu'il faut traiter. C'est tous ces sujets que nous sommes en train de discuter aujourd'hui. Il y a encore une grosse réunion de travail lundi matin entre les présidents sur cela. Il faut arriver à stabiliser, voter dans le cadre de la stratégie départementale de l'habitat une stratégie financière d'accompagnement. Ce n'est pas le tout de voter une stratégie si derrière, elle n'est pas financée, car elle ne va pas avancer. Il faut qu'on soit pragmatique, efficace.

Mais là, nous avons un peu une situation d'urgence face aux coûts de construction. C'est un bordereau somme toute assez technique qui ne préempte pas le débat sur le financement, demain, sans doute supplémentaire, sur le logement social. Nous avons de toute façon, par rapport à nos capacités qui ne sont pas neutres. Il faut savoir comment orienter nos fonds demain pour être le plus efficace. Il y a un sujet d'habitat, un sujet de dépendance. Il faudra bien qu'on accepte d'y mettre un peu plus de moyens. Devons-nous toujours continuer à augmenter d'autres investissements directs ou des subventions indirectes ? Ou est ce qu'on flèche les choses ? Nous allons avoir un débat intéressant pour l'avenir sur le niveau de financement qu'on accorde à telle ou telle politique. Mais il est à peu près certain qu'en matière d'habitat et de dépendance, nous aurons des moyens complémentaires à mettre. Mais ce qu'on veut, c'est que ce soit un volet de la stratégie départementale de l'habitat.

Après, sur le renforcement du 2^{ème} point que vous avez marqué, c'est bien sûr tout à fait nécessaire.

Le bordereau étant un et indivisible, ou presque, nous allons procéder à un seul vote. Vous allez me dire qu'il peut être divisé.

M. GIRARD – Oui, on ne peut pas le découper ?

LE PRÉSIDENT – Avec ce que je vous ai donné, ce n'est pas de nature à vous convaincre de changer votre vote ?

M. GIRARD – Non, mais c'était très pertinent et nous sommes d'accord pour la suite. Mais pour aujourd'hui, nous trouvons que... non.

LE PRÉSIDENT – Je suis dans une bonne journée, et de bonne humeur, comme toujours.

M. GIRARD – On ne vous a jamais connu autrement.

LE PRÉSIDENT – C'est vrai, mais je peux l'être. Nous allons faire en deux parties. Nous allons voter le 1^{er} point.

M. GIRARD – Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Je suis bien trop gentil. Nous allons d'abord voter, sur le plafond VEFA.

⇒ pour le 1^{er} point, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le résultat des votes est de :

- 34 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 8 abstentions.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à la majorité.

⇒ Pour le 2^{ème} point, pas de voix contre ? Pas d'abstention ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

Nous passons au dernier point inscrit à l'ordre du jour, qui est la régulation des moustiques et la participation financière des communes au service. M. LOHEZIC.

Régulation des moustiques Participation financière des communes au service

M. LOHEZIC, rapporteur de la 5^{ème} commission – Bordereau très attendu... Depuis la reprise en régie directe de la mission de régulation des moustiques par notre collectivité le 1^{er} janvier 2020, outre le fait de mettre en œuvre un service efficient, le département a toujours œuvré pour en contenir les coûts. Ainsi, de 475 000 € en 2019, dernière année d'adhésion à l'établissement interdépartemental de démoustication Atlantique, les dépenses ont été ramenées à 367 000 € en 2022. Cette recherche d'optimisation se poursuivra dans les années à venir, notamment avec l'arrêt de la contribution à la dissolution de l'EID, conformément aux dispositions arrêtées conjointement avec ses anciens membres.

Cependant, malgré ces efforts d'économie, des communes, communautés de communes ou d'agglomérations qui bénéficient du service et prennent en charge 50 % de son coût total éprouvent parfois des difficultés pour honorer leur contribution. En outre, dans l'éventualité d'une extension de ce service à d'autres territoires au-delà des 22 communes actuelles d'intervention, il convient également de rendre le service de régulation des moustiques plus attractif.

Aussi, en conclusion, le président nous propose d'abaisser de façon substantielle la participation financière sollicitée auprès des communes et EPCI pour la fixer à 10 % du montant total de la mission, et ce dès 2023 pour le service rendu au titre de l'exercice 2022. Les titres de recettes étant établis en année N +1, le coût du service étant calculé sur la totalité de l'année N.

Il y a avis favorable de la 5^{ème} commission.

LE PRÉSIDENT – Merci. Y a-t-il des remarques ? M. GIRARD.

M. GIRARD – Je fais durer le plaisir. Vous l'avez dit, notre collectivité propose de réévaluer le financement à hauteur de 90 % contre 50 % aujourd'hui le dispositif de démoustication pour les communes et communautés de communes qui font appel aux services du département. Nous approuvons le tarif sans problème. Là où nous sommes plus réservés, et nous l'avons évoqué en commission, c'est sur la volonté d'extension des périmètres d'intervention de la démoustication. Il y a évidemment des enjeux de biodiversité qui vont derrière. Avoir comme objectif d'augmenter la surface de traitement ou d'intervention, quand bien même les produits sont agréés en agriculture biologique, pose question. En tout cas, il y a des enjeux. Par contre, nous pensons que travailler sur un service gratuit, ou très peu cher, à destination des communes pour éviter la présence des moustiques par de bonnes pratiques, par la gestion hydrologique là où c'est possible, ce serait une bonne idée. D'autant plus que nous avons aussi une petite bête qui vient avec le changement climatique, le moustique tigre. Là, il y a des enjeux importants, qui sont traités aujourd'hui par l'ARS, là où les bonnes pratiques sont connues et mises en œuvre. On permettrait probablement de ralentir son développement, puisque quoi qu'il arrive, je pense qu'on y passera.

LE PRÉSIDENT – Deux ou trois éléments, parce que j'ai eu la chance, dans le premier mandat... parfois, on vous nomme. Avec Gérard PIERRE, j'ai été administrateur de l'entente interdépartementale de démoustication. Parce qu'avant, on ne les gérait pas en direct, mais dans un syndicat, une entente départementale, dont les réunions étaient à Rochefort. On était content d'aller passer plusieurs journées à Rochefort. J'ai appris beaucoup de choses sur le moustique à cette occasion. D'abord, ce qu'il faut savoir, c'est que nous sommes un pays un peu bizarre. Le moustique tigre est d'une compétence État et les autres moustiques sont une compétence départementale. Bien séparer les deux, ce n'est quand même pas évident. Peut se poser un sujet sanitaire pour un certain nombre d'entre eux. Les éléments que nous mettons, les bacilles sont compatibles avec l'agriculture biologique. Même si c'est une espèce de pulvérisateur, nous ne sommes pas du tout dans ces traitements-là. La plupart des traitements

qu'on fait sur les moustiques sont effectués par les régulations d'eau. Je n'ai d'ailleurs aucun problème à ce que nos services puissent peut-être venir aussi exposer à votre groupe en détail... ils l'ont peut-être fait, pour voir comment on fonctionne. Parce que je pense que c'est intéressant de le voir. C'est vrai qu'on n' imagine pas toute cette technicité qu'on a. Ce que je peux proposer, c'est qu'ils viennent vous voir pour exposer en détail le mode d'intervention que nous avons, parce que c'est assez remarquable, l'expertise que nous avons su développer. Il y a un sujet sanitaire qui peut continuer à se poser. Ce qu'on voyait, c'est que des communes qui y étaient sortaient parce que cela coûtait trop cher. Nous payons donc aujourd'hui tous les frais de personnel, c'est-à-dire 50 %. Les 50 % des coûts d'intervention, nous en prenons 40 % et les communes 10 %. Au final, c'est 90/10.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. GIRARD – Juste pour dire que je suis bien conscient de cela. La commission n° 5, qui travaille très bien, est allée sur site pour rencontrer les agents qui s'occupent de la démoustication. Ils nous ont présenté l'ensemble de leur activité et le professionnalisme avec lequel ils font cela. J'ai bien conscience de cela. Pour autant, mes propos restent les mêmes. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT – Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le résultat des votes est de :

- 42 voix pour ;
- 0 voix contre ;
- 0 abstention.

Par conséquent, les conclusions du rapporteur sont adoptées à l'unanimité.

À l'unanimité, merci beaucoup.

Clôture de la réunion

LE PRÉSIDENT – Ce que je vois, c'est qu'après deux mois d'absence, notre horloge suisse, notre directeur de cabinet, est revenu. Il nous avait dit qu'il prévoyait une fin vers 17 h 30. Il n'a rien perdu de ses prévisions. Nous finissons dans les temps. Nous aurons notre prochaine session le 16 juin prochain.

(La séance est levée à 17 heures 35.)

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 17 mars 2023

Table analytique des rapports présentés par le président

N° rapport	N° Poseidon	Direction	Titre du dossier	Pages
1^{ère} Commission : Finances et ressources humaines				
1	21820	Direction des finances et des achats	Arrêté des comptes départementaux de 2022 Compte administratif et compte de gestion	19
2	21821		Dettes départementales Compte-rendu de la gestion 2022 Perspectives 2023	24
3	21818	Direction du patrimoine et de la logistique	Bilan des cessions et acquisitions au titre de l'année 2022	25
4	21886	Direction adjointe de l'assemblée et des affaires juridiques	Modification des délégations à la commission permanente et des délégations d'attributions au président du conseil départemental	26
3^{ème} Commission : Insertion, famille, enfance et action sociale				
5	21849	Direction du développement social et de l'insertion	Le programme départemental d'insertion 2023 (+ <i>annexe PDI</i>)	30
6	21882	Direction adjointe de la coordination et de l'appui aux politiques publiques	Création d'une prestation d'aide sociale dédiée aux éleveurs de volaille modestes plongés dans une situation de fragilité des suites de la grippe aviaire	35
4^{ème} Commission : Aménagement du territoire, aménagement numérique, solidarité territoriale, habitat, logement et tourisme				
7	21842	Direction du développement social et de l'insertion	Politique de l'habitat et du logement	38
5^{ème} Commission : Environnement, biodiversité, climat, agriculture, pêche et eau				
8	21850	Direction des routes et de l'aménagement	Régulation des moustiques Participation financière des communes au service	41

INDEX NOMINATIF
Indication des pages au procès-verbal des délibérations

M. David LAPPARTIENT	2-3 ; 4-11 ; 14 ; 16-18 ; 20 ; 21-22-23 ; 24 ; 25 ; 27-28-29 ; 31 ; 33-34 ; 36-37 ; 38 ; 39 ; 40 ; 41-42 ; 43.
M. Mohamed AZGAG	26-27 ;
Mme Françoise BALLESTER	/
Mme Karine BELLEC	23 ;
M. Denis BERTHOLOM	25 ;
M. Alain CARIS	/
Mme Myrienne COCHÉ	27-28 ;
M. Gilles DUFEIGNEUX	22 ; 24 ;
Mme Gaëlle FAVENNEC	30-31 ;
M. Damien GIRARD	11-14 ; 28 ; 39 ; 40 ; 41-42 ;
M. Mathieu GLAZ	20-21 ;
Mme Dominique GUÉGAN	/
M. Pierre GUÉGAN	/
Mme Rozenn GUEGAN	/
M. Alain GUIHARD	/
M. Stéphane HAMON	/
Mme Marie-Hélène HERRY	/
M. Nicolas JAGOUDET	/
M. Michel JALU	/
Mme Marie-Odile JARLIGANT	/
Mme Anne JEHANNO	/
Mme Muriel JOURDA	19-20 ;
Mme Marie LE BOTERFF	/
Mme Marie-José LE BRETON	/
Mme Sophie LEBRETON	35-36 ;
M. Boris LEMAIRE	36 ;
Mme Dominique LE MEUR	/
M. Gwenn LE NAY	/
M. Dominique LE NINIVEN	/
Mme Marie-Christine LE QUER	/
M. Ronan LOAS	14-16 ;
M. Stéphane LOHÉZIC	41 ;
Mme Rozenn METAYER	38-39 ;
Mme Christine PENHOÛËT	/
Mme Soizic PERRAULT	38 ;
M. Gérard PIERRE	/
M. Thierry POULAIN	/
Mme Catherine QUÉRIC	31-33 ;
M. Benoît QUERO	/
Mme Hania RENAUDIE	/
M. Fabrice ROBELET	/
Mme Marianne ROUSSET	/